



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement**

PROFIL ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Mars 2022

Bâtiment durable



Table des matières

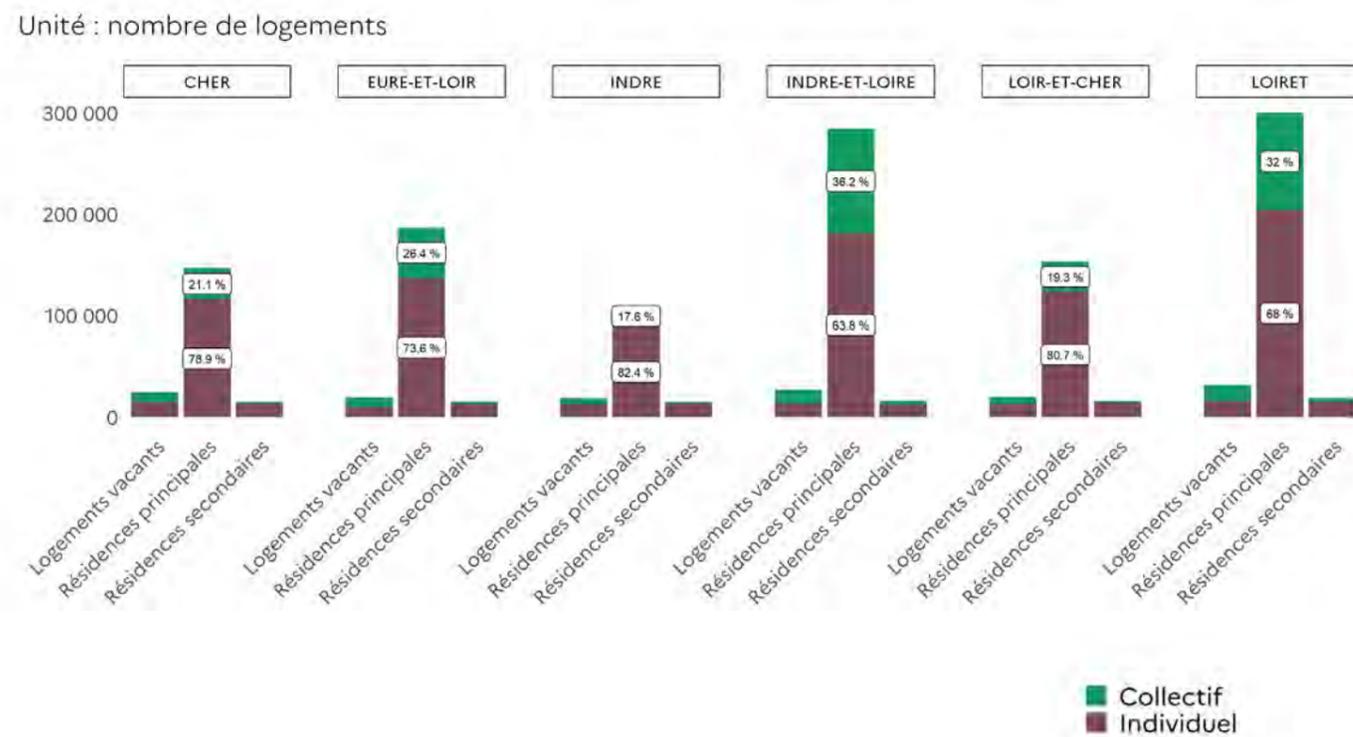
1. État des lieux de la filière	5	3. Leviers d'actions vers le bâtiment durable	45
1.1. Parc de logements	6	3.1. Des aides pour les bénéficiaires	46
Parc de logements selon le mode d'occupation et le type de logement en 2017	6	Ancienneté du parc de résidences principales	46
Évolution du parc de logements	8	Estimation des rénovations énergétiques ayant bénéficié d'aides en 2018	48
Résidences principales selon le statut d'occupation en 2017	10	Répartition des actions menées en 2018 (et déclarées en 2019) par les ménages dans le cadre du CITE	50
1.2. Construction neuve de logements	12	Part des propriétaires occupants ayant demandé un CITE pour des travaux réalisés en 2018	52
Évolution de la construction neuve de logements	12	Montant moyen des travaux effectués par les foyers ayant demandé un CITE pour des travaux réalisés en 2018	54
Évolution du nombre de maisons individuelles construites en secteur diffus	14	Évolution de la distribution d'éco-PTZ	58
1.3. Logements sociaux	16	Évolution du nombre de logements ayant bénéficié de l'éco-PLS	60
Suivi du bilan triennal 2017-2019 des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU	16	Évolution du programme Habiter mieux de l'ANAH	62
2. Enjeux environnementaux du bâtiment	19	Nombre de demandes auprès des EIE	64
2.1. Foncier	20	3.2. Des outils pour les professionnels	66
Flux d'artificialisation entre 2009 et 2018	20	Nombre d'entreprises RGE et ratio par rapport au nombre d'entreprises du bâtiment	66
Consommation d'espace liée à la construction neuve de logements	21	Évolution du nombre de logements engagés dans une démarche de qualité environnementale	68
Taux de construction neuve moyen pour 1 000 habitants	22	Répartition départementale des logements contrôlés en 2020 selon le type de logement	70
2.2. Energie et GES	24	Répartition du nombre de contrôles et de non-conformités par rubrique	72
Émissions de gaz à effet de serre par secteurs et objectifs du SRADDET	24	3.3. Adaptation de la filière	74
Classe énergétique des logements mis en vente et en location sur les 50 dernières années (1970-2019)	26	Évolution du nombre de logements réalisés en bois	74
Répartition des logements du parc locatif social selon leur étiquette DPE Energie	28	Nombre de constructions paille	76
Évolution de la consommation d'énergie finale du secteur résidentiel-tertiaire par type d'énergie	30		
Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur et par type	32		
Consommation d'énergie finale et objectifs du SRADDET	34		
2.3. Déchets liés au bâtiment	36		
Localisation des installations de stockage de déchets inertes en fonctionnement	36		
2.4. Exposition du bâtiment aux risques naturels	38		
Coût moyen et coût cumulé des sinistres inondation entre 1995 et 2018	38		
Exposition au phénomène de retrait-gonflement des argiles	40		
Modélisations de l'aire favorable aux termites Reticulitermes	42		

A large, stylized graphic in a light brown color occupies the right side of the page. It features a house-like shape with a gabled roof and a chimney, and a tree-like shape with several leaves. The text '1. État des lieux de la filière' is overlaid on the house shape.

1. État des lieux de la filière

Parc de logements selon le mode d'occupation et le type de logement en 2017

Le nombre total de logements inclut les résidences principales, les résidences secondaires et les logements vacants. Un logement occupé au 1^{er} janvier (selon la taxe d'habitation) et déclaré en tant que résidence principale par l'occupant est considéré comme tel. Un logement vacant est un logement vide de meubles qui n'est pas habité au 1^{er} janvier.



Source : Filocom 2017, MTE/SDDES d'après DGFIP
 Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - décembre 2020

En 2017, la région Centre-Val de Loire compte plus de 1,4 millions de logements dont près de la moitié sont situés dans les départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret (48 %).

La région présente une forte majorité de logements individuels (plus de 71 %). Seuls l'Indre-et-Loire et le Loiret possèdent une part de logements collectifs supérieure à 30 %, liée à la présence des deux métropoles de Tours et d'Orléans.

Près de 1,2 millions des logements sont des résidences principales, soit environ 83 % du parc total. Dans les départements du Cher, de l'Indre et du Loir-et-Cher, 4 résidences principales sur 5 sont des logements individuels. Les logements vacants représentent en région environ 10 % du parc total de logements et sont en progression entre 2007 et 2017. Les taux de vacance les plus élevés en 2017 sont enregistrés dans le Cher et l'Indre (plus de 13 %). En 2017, le nombre de résidences secondaires varie de 14 700 dans l'Indre à 18 700 dans le Loiret. Il s'agit en grande partie de logements individuels.

i Pour en savoir plus :

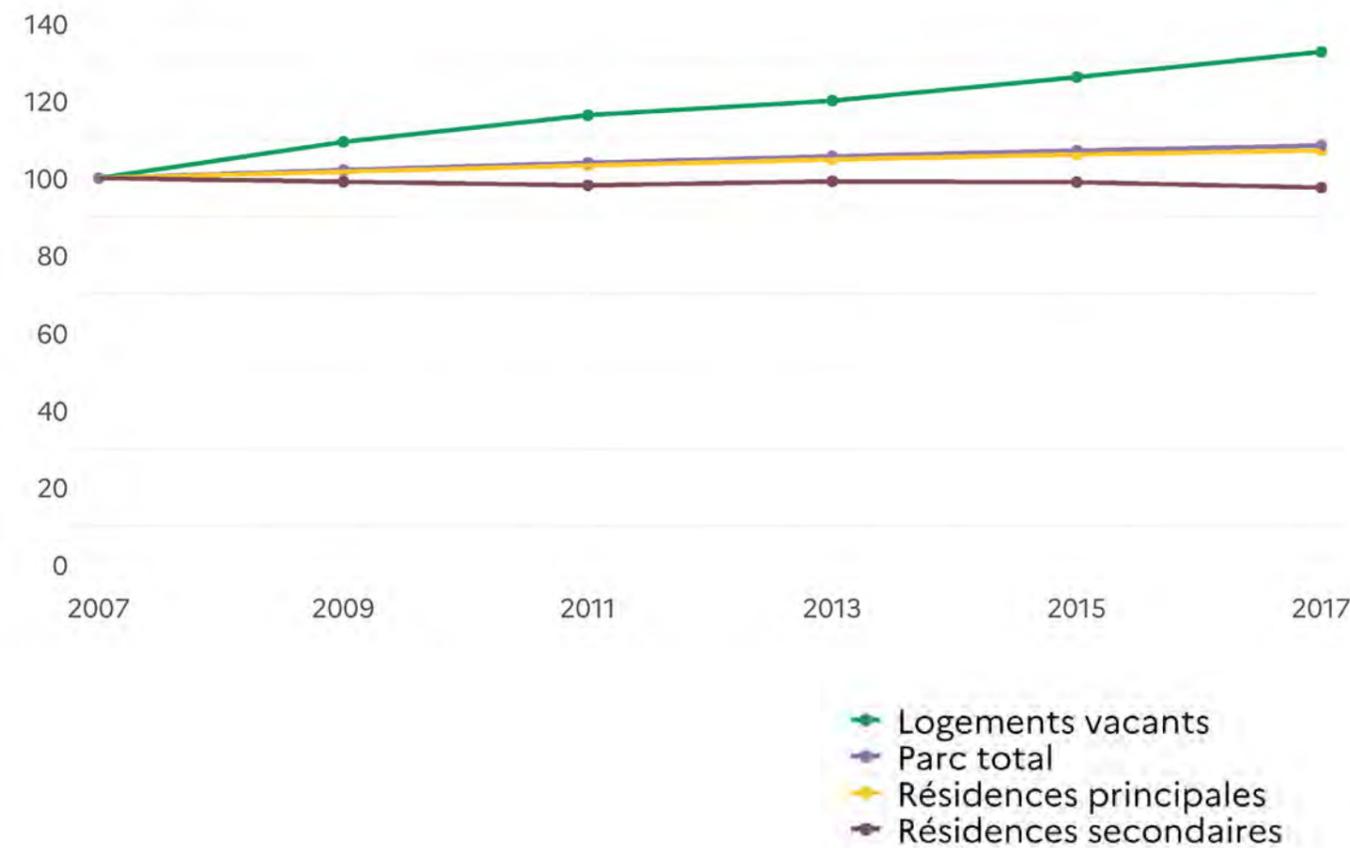
Site du CASD – FILOCOM : Fichier des Logements par Communes :
<https://www.casd.eu/source/fichier-des-logements-par-communes/>

Données et études statistiques – Rapport du compte du logement 2020 :
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/rapport-du-compte-du-logement-2020>

Évolution du parc de logements

Le nombre total de logements inclut les résidences principales, les résidences secondaires et les logements vacants. Un logement occupé au 1^{er} janvier (selon la taxe d'habitation) et déclaré en tant que résidence principale par l'occupant est considéré comme tel. Un logement vacant est un logement vide de meubles qui n'est pas habité au 1^{er} janvier.

Base 100 en 2007



Source : Filocom, MTE/SDES d'après DGFIP
Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - décembre 2020

En 2017, la région Centre-Val de Loire compte plus de 1,4 millions de logements, soit une hausse de 8,5 % depuis 2007.

Le parc de logements est composé de près de 83 % de résidences principales, soit 1,2 millions. L'évolution du parc de résidences principales suit celle du parc total de logements.

Par ailleurs, en 2017 141 000 logements vacants sont comptabilisés dans la région, soit un parc de logements non occupés relativement important. La vacance des logements constitue un enjeu grandissant dans la région. Le nombre de logements vacants a progressé de 33 % sur une décennie, et le taux de vacance régional est passé de 8,2 % en 2007 à près de 10,0 % en 2017. Le volume de résidences secondaires évolue peu de 2007 à 2017, variant entre 95 300 et 97 700 logements au cours de la période. Il atteint son niveau le plus bas en 2017, avec un recul de 2,5 % en dix ans.

 Pour en savoir plus :

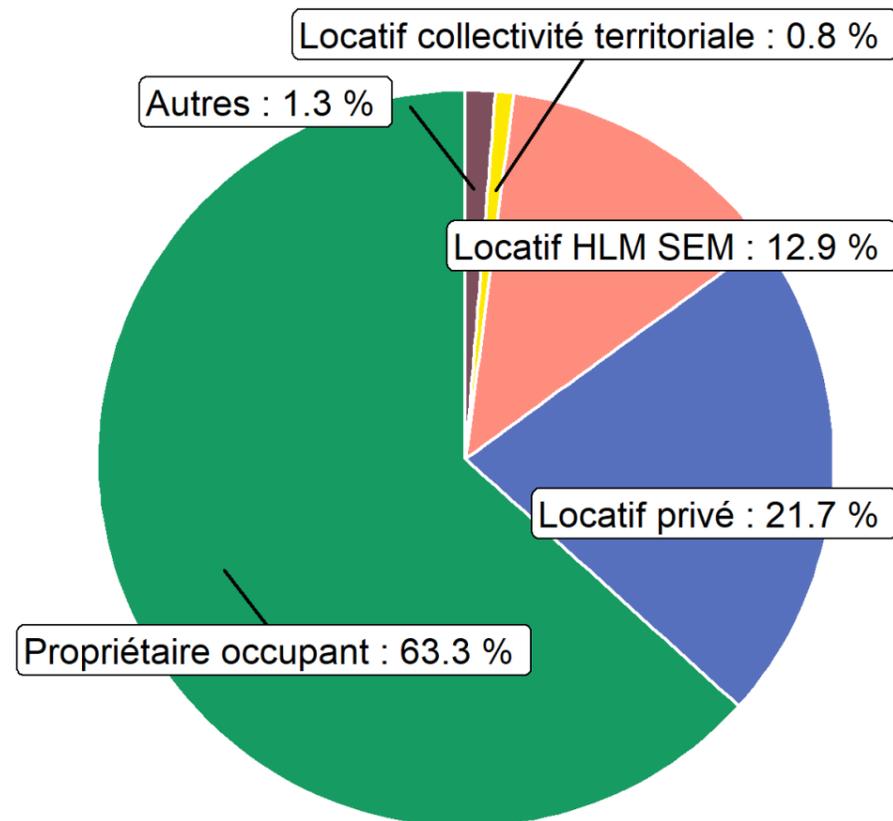
Site du CASD – FILOCOM : Fichier des Logements par Communes :
<https://www.casd.eu/source/fichier-des-logements-par-communes/>

Données et études statistiques – Rapport du compte du logement 2020 :
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/rapport-du-compte-du-logement-2020>

Résidences principales selon le statut d'occupation en 2017

Un logement occupé au 1^{er} janvier (selon la taxe d'habitation) et déclaré en tant que résidence principale par l'occupant est considéré comme tel. Les résidences principales se répartissent en plusieurs statuts d'occupation : propriétaire occupant, locatif privé, locatif des bailleurs sociaux et locatif des collectivités territoriales.

Unité : %



Autres : occupant à titre gratuit, bail rural ...

Source : Filocom 2017, MTE/SDDES d'après DGFIP

Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - décembre 2020

En dix ans, le nombre de résidences principales a progressé de 7,1 % (1,2 millions en 2017 contre 1,1 millions en 2007).

Les propriétaires occupants sont majoritaires et représentent 63,3 % des personnes habitant ces résidences principales.

Concernant le secteur locatif, il correspond à 35,4 % de l'occupation des résidences principales. On distingue trois catégories de bailleurs que sont les collectivités territoriales (notamment les communes), les bailleurs sociaux (dont les sociétés d'économie mixte, dites SEM) et les bailleurs privés (dont les personnes physiques, copropriétés, autres personnes morales que celles évoquées précédemment). Le nombre de résidences principales dans le locatif privé (21,7 %) devance le nombre de logements loués par des bailleurs sociaux (12,9 %), tandis que les collectivités territoriales ont un poids très faible (0,8 %) dans l'offre locative.

Les occupations « autres », qui regroupent notamment les occupations à titre gratuit ou les baux ruraux, représentent 1,3 % des résidences principales.

 Pour en savoir plus :

Site du CASD – FILOCOM : Fichier des Logements par Communes : <https://www.casd.eu/source/fichier-des-logements-par-communes/>

Données et études statistiques – Rapport du compte du logement 2020 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/rapport-du-compte-du-logement-2020>

Évolution de la construction neuve de logements

Un logement autorisé est un logement pour lequel une autorisation de construire a été accordée. Un logement commencé est un logement pour lequel une déclaration d'ouverture de chantier a été déposée. La crise liée à la Covid19 a impacté de manière certaine le secteur de la construction neuve de logements. Néanmoins, le Centre-Val de Loire semble être moins impacté que d'autres régions.

Les logements autorisés de 2016 à 2020 en région Centre-Val de Loire (avec année de référence 2010)

Année	Nombre de logements individuels purs autorisés	Nombre de logements individuels groupés autorisés	Nombre de logements collectifs et en résidence autorisés	Nombre de logements total autorisés
2010	7 956	2 656	4 832	15 444
2016	4 943	1 794	5 355	12 092
2017	5 403	2 156	5 018	12 577
2018	4 536	2 138	4 249	10 923
2019	5 159	1 729	5 070	11 958
2020	4 625	1 797	4 877	11 299

Les logements commencés de 2016 à 2020 en région Centre-Val de Loire (avec année de référence 2010)

Année	Nombre de logements individuels purs commencés	Nombre de logements individuels groupés commencés	Nombre de logements collectifs et en résidence commencés	Nombre de logements total commencés
2010	6 918	2 736	4 062	13 716
2016	4 235	1 282	3 596	9 113
2017	4 816	2 080	4 772	11 668
2018	4 365	1 379	3 318	9 062
2019	4 477	1 686	4 457	10 620
2020	4 062	1 598	5 045	10 705

Source : Sit@del2 estimations à fin janvier 2021, MTES/SDES
Réalisation : @DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - mars 2021

Le nombre d'autorisations s'établit à près de 11 300 en 2020, soit une baisse de 5,5 % sur un an. Ce recul est toutefois moins marqué qu'au niveau national, pour lequel on enregistre une perte d'activités de 14,7 % sur la même période (près de 382 200 logements autorisés).

Concernant les mises en chantier, la région enregistre même une légère progression de 0,8 % par rapport à 2019. Ce sont ainsi près de 10 700 logements qui ont été commencés en 2020. La tendance est très différente à l'échelle nationale, où les mises en chantier régressent de 9,2 % sur la même année pour atteindre un niveau de plus de 350 000 logements commencés.

Le secteur du logement individuel reste prépondérant dans la région, tant au niveau des autorisations que des mises en chantier. Ainsi, en 2020, près de 57 % des autorisations et 53 % des mises en chantier concernent ce type de logement, purs ou groupés. À l'inverse, au niveau national, les logements collectifs ou en résidence sont majoritaires et représentent 57 % des autorisations et 59 % des mises en chantier.

 Pour en savoir plus :

Données et études statistiques – Les logements neufs :
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/construction-de-logements-resultats-fin-mars-2022-france-entiere?rubrique=&dosier=1047>

Données et études statistiques – La base de données Sitadel2 : méthodologie :
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

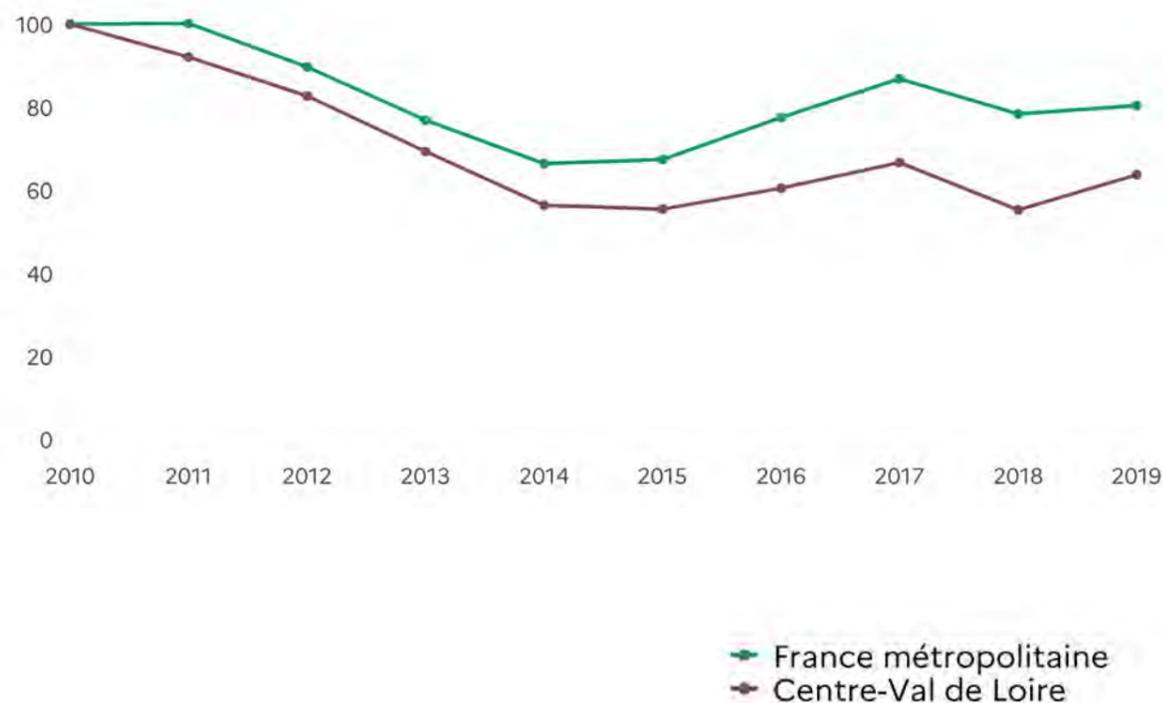
Évolution du nombre de maisons individuelles construites en secteur diffus

Une maison individuelle en secteur diffus est un logement dont le maître d'ouvrage est individuel, il peut s'agir notamment de particuliers, en opposition aux opérations groupées (lotissement par exemple).

Entre 2010 et 2019, l'évolution du nombre de maisons construites dans la région Centre-Val de Loire suivent celles observées au niveau national.

Évolution du nombre de maisons individuelles construites en secteur diffus

Base 100 en 2010



Source : EPTB, MTE/SDDES
Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - décembre 2020

En région Centre-Val de Loire, 4 365 maisons individuelles ont été construites en secteur diffus (+ 15,4 % sur un an) au cours de l'année 2019. La majorité de ces maisons est destinée à devenir des résidences principales (92,7 %). Les terrains sur lesquels la maison est construite ont été acquis par les propriétaires dans 73 % des cas. La superficie moyenne des terrains achetés avoisine les 1 040 m², pour un prix moyen de 62 100 euros (€). En France métropolitaine, la surface moyenne des terrains est moindre (940 m²) pour un prix moyen plus élevé 81 700 €.

La surface moyenne des constructions individuelles en secteur diffus s'élève à environ 121 m² en 2019 dans la région Centre-Val de Loire. S'agissant du coût moyen, il s'établit à 157 300 €, soit une augmentation de 2,8 % sur un an, et atteint son niveau le plus élevé sur la dernière décennie. Il reste toutefois inférieur au prix moyen des maisons au niveau national, qui s'élève à 178 000 €.

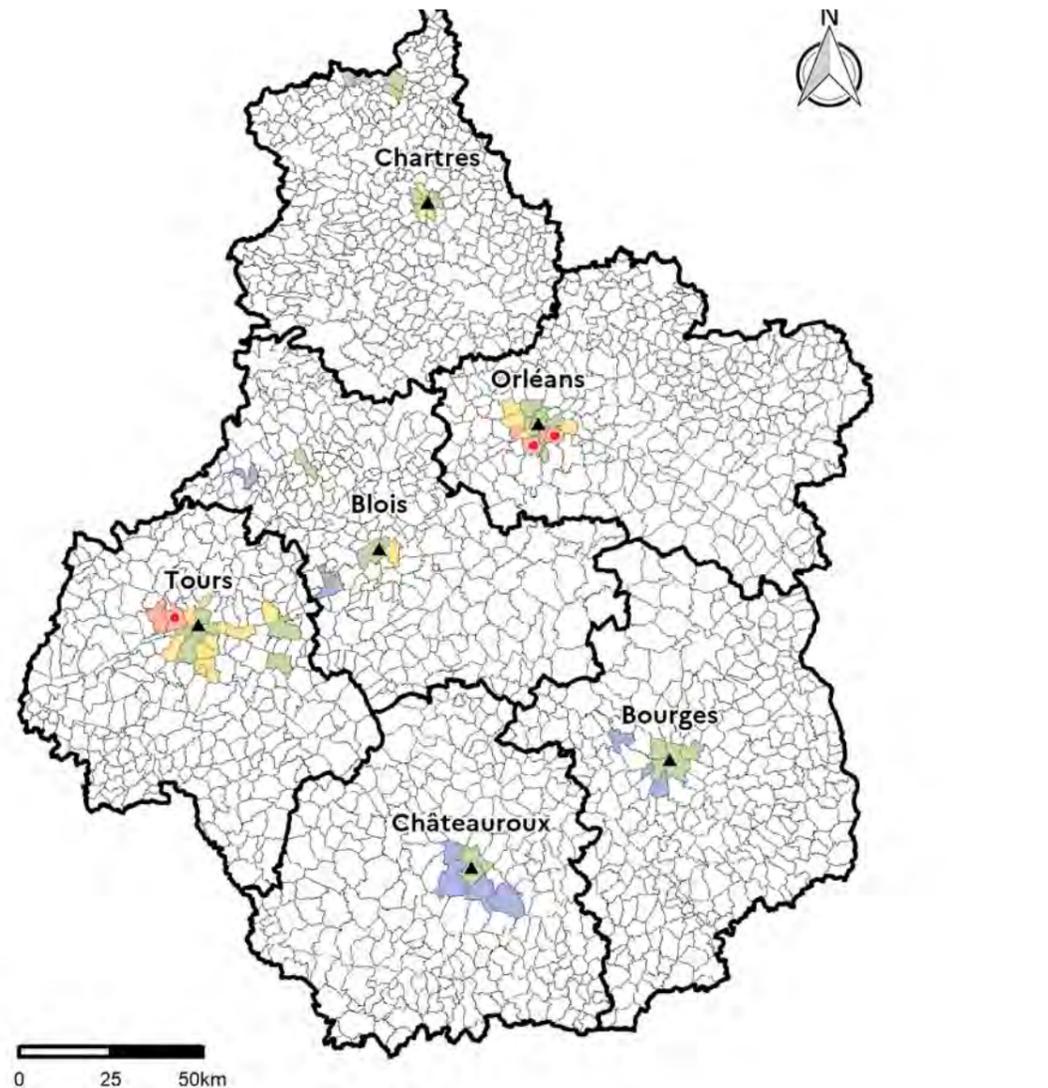
Le recours aux énergies renouvelables concerne près de la moitié des maisons (30,8 % pour les énergies seules ou combinées entre elles et 13,6 % lorsqu'elles sont combinées à un autre mode). Malgré la généralisation de la réglementation thermique 2012 (RT2012), l'électricité seule reste un mode de chauffage plébiscité et représente près d'un quart des maisons (24,1 %) suivie par le gaz (16,4 %).

 Pour en savoir plus :

Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB)
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/enquete-sur-le-prix-des-terrains-batir-eptb>

Suivi du bilan triennal 2017-2019 des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU

Taux légal : 20 % de logements sociaux



Communes soumises à l'article 55 de la loi SRU

- ayant atteint le taux légal pour le bilan triennal 2017-2019
- déficitaires et ayant atteint ses objectifs pour le bilan triennal 2017-2019
- déficitaires et n'ayant pas atteint ses objectifs pour le bilan triennal 2017-2019
- exemptées pour le bilan triennal 2020-2022
- Communes carencées

Source : DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/DHC
Admin Express ©IGN 2020

Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - décembre 2020

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dite loi SRU, modifie le droit de l'urbanisme et du logement en France. L'article 55 de la loi SRU impose à certaines communes de disposer d'une part minimale de logements sociaux au sein de leur parc résidentiel.

En Centre-Val de Loire, le taux légal applicable est de 20 % de logements sociaux pour les communes répondant aux conditions fixées par l'article 55 de la loi SRU, relatives à la taille de la commune ou à la communauté de communes à laquelle elles appartiennent.

Pour le bilan 2017-2019, 51 communes de la région étaient soumises à l'article 55 de la loi SRU, dont 30 situées dans les départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret. Parmi elles, 25 communes ont atteint le taux légal, dont les six villes préfectorales. Les 26 communes déficitaires doivent se conformer aux « objectifs de rattrapage », visant à atteindre le taux légal à l'échéance de 2025. Plus des deux tiers des communes déficitaires ont atteint les objectifs de rattrapage fixés (18). Ainsi huit communes déficitaires n'ont pas respecté les obligations de rattrapage, dont les communes de Fondettes, d'Olivet et de Saint Denis en Val qui ont fait l'objet d'un arrêté de carence pris par le Préfet, les exposant à des sanctions. Enfin, huit communes sont exemptées dans la région pour le prochain bilan triennal 2020-2022 sur les 232 communes exemptées en France : La-Chapelle-Saint-Ursin, Mehun-sur-Yèvre, Trouy, Ardentes, Le Poinçonnet, Saint-Maur, Montoire-sur-le-Loir, Veuzain-sur-Loire, en vertu de l'article 55 de la Loi SRU.

Le parc locatif social de la région Centre-Val de Loire comptait 194 212 logements, au 1^{er} janvier 2020. La publication régionale sur le répertoire du parc locatif social (RPLS) dresse un état des lieux des caractéristiques principales des logements sociaux.

Pour en savoir plus :

Loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/loi-solidarite-et-renouveau-ment-urbain-sru>

<https://www.ecologie.gouv.fr/l'article-55-loi-solidarite-et-renouveau-ment-urbain-sru-mode-demploi>

Le parc locatif social en Centre-Val de Loire au 1^{er} janvier 2020 :

https://dreal.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc_social/2021/centre_val_de_loire/index.html

Application RPLS du SDES :

<http://dataviz.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/RPLS/>

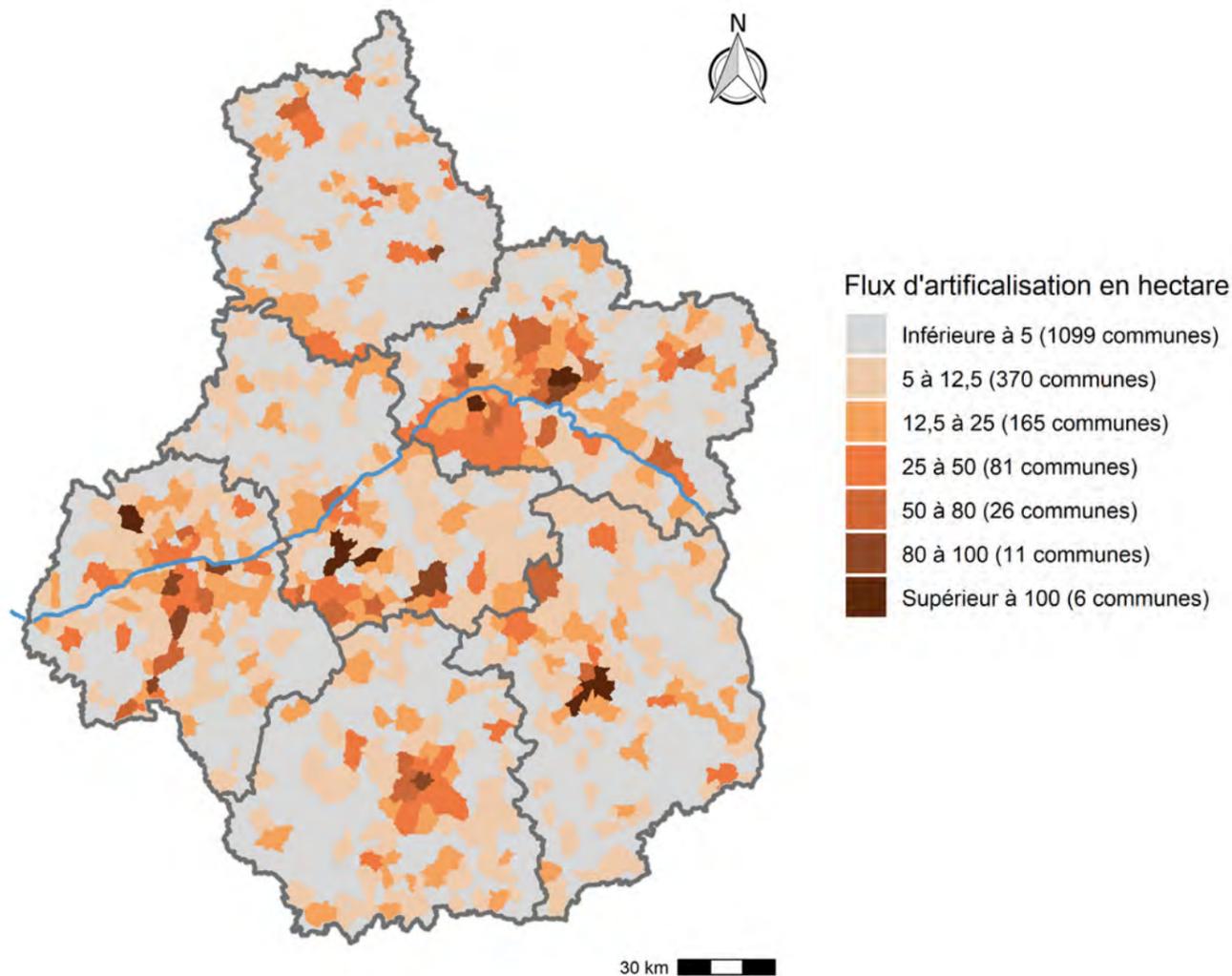
A large, stylized graphic in a light orange color. It depicts a house with a gabled roof on the left and a tree with several leaves on the right. The house and tree are composed of thick, solid lines. The text is positioned in the upper right area of the house's roof.

2. Enjeux environnementaux du bâtiment

Flux d'artificialisation entre 2009 et 2018

L'artificialisation est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage (article 192 de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021).

Les fichiers fonciers contiennent des données à l'échelle communale produites par la Direction générale des finances publiques (DGFiP) et consolidées par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) décrivant le bâti et le non bâti et permettant de suivre l'artificialisation.



Source : Fichiers Fonciers-Cerema
Admin Express ©IGN 2020

Réalisation: Octobre 2020 - ©DREAL Centre-Val de Loire / SCATEL

Le bâti, résidentiel ou tertiaire, dont les surfaces peuvent être mesurées à partir des fichiers fonciers représente une part importante de l'artificialisation.

Cette source de données permet également de réaliser une cartographie des flux d'artificialisation des sols à la commune à partir de l'évolution des surfaces nouvellement bâties (habitat, activité, mixte).

En région Centre-Val de Loire, l'accroissement de l'artificialisation entre 2009 et 2018 est particulièrement visible dans le couloir ligérien ainsi qu'autour des grandes agglomérations dont celles de Tours, Orléans et Blois. Il est également marqué autour des réseaux routiers structurants tels que les autoroutes et lignes à grande vitesse.

Dans la région, six communes, sur les 1 758, présentent un flux d'artificialisation de plus de 100 hectares entre 2009 et 2018 : Bourges, Le Subdray, Sonzay, Le Controis-en-Sologne, Olivet et Vitry-aux-Loges. À l'inverse, près de 63 % des communes présentent un flux inférieur à 5 hectares. Seules 22 communes voient leurs surfaces de bâti ne pas augmenter.

Au total, près de 1 600 hectares sont artificialisés chaque année par le bâti nouvellement construit (habitat, activités, bâti mixte), soit 6 m² par habitant par an sur la période considérée (au niveau national, l'artificialisation par le bâti s'élève à 4 m²/hab/an).

i Pour en savoir plus :

INSEE – Le Centre-Val de Loire reste une des régions les moins artificialisées :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5057212>

Les fichiers fonciers :

<https://datafoncier.cerema.fr/donnees/fichiers-fonciers>

<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/suivi-consommation-espaces-naf#paragraphe-2164>

Portail de l'artificialisation des sols :

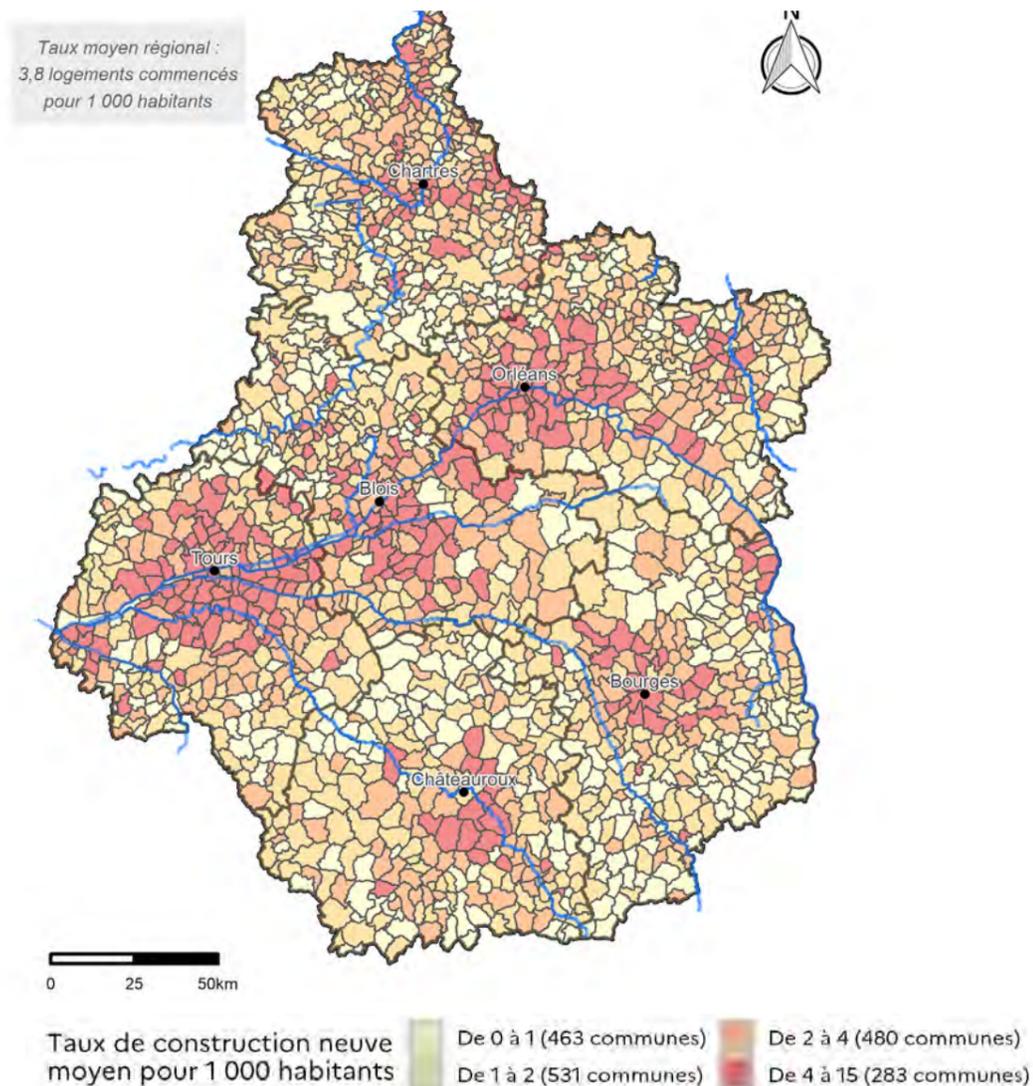
<https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/>

Taux de construction neuve moyen pour 1 000 habitants

L'artificialisation est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage (article 192 de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021).

Un logement commencé est un logement pour lequel une déclaration d'ouverture de chantier a été déposée.

Logements commencés entre 2011 et 2020 - Population 2016



Sources : Sit@del2 en date de prise en compte, MTE/SDES
Enquête annuelle de recensement 2016, INSEE
Admin Express ©IGN 2020

Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - mai 2021

Bâtiment durable

L'artificialisation des sols continue d'augmenter en France. Ainsi, ce sont plus de 20 000 hectares qui sont artificialisés chaque année. Le secteur de la construction neuve, résidentiel ou tertiaire, participe à accroître les surfaces aménagées.

En Centre-Val de Loire, le taux de construction neuve moyen s'établit à 3,8 logements mis en chantier pour 1 000 habitants entre 2011 et 2020. Sur cette période, 16 % des communes de la région (283 communes), présentent un taux de construction neuve supérieur à 4 pour 1 000 habitants, soit au-dessus de la moyenne. On observe une concentration de ces communes autour des six préfectures de la région ainsi que le long de l'axe ligérien.

La loi Climat et résilience prévoit un objectif de « zéro artificialisation nette » d'ici 2050 afin de limiter la consommation de nouveaux espaces et contenir l'étalement urbain ainsi qu'une réduction du rythme de l'artificialisation de moitié dans les dix ans à venir par rapport à la consommation observée depuis 2010. De nombreux enjeux sont liés à cette problématique tels que la préservation de la biodiversité, le maintien de terres agricoles ou encore la protection contre le risque inondation.

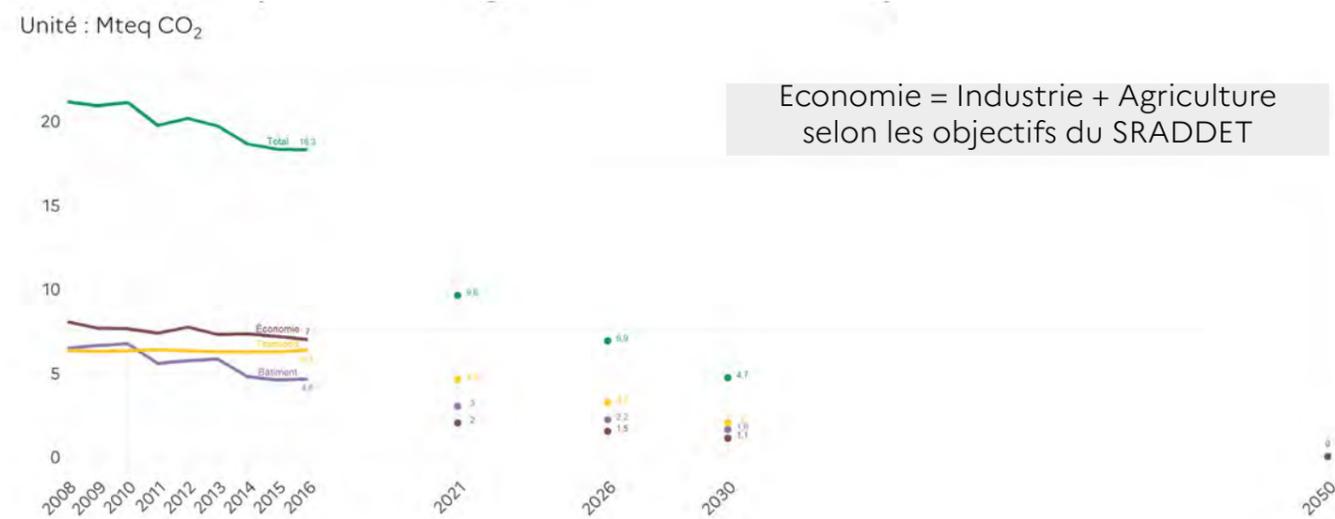
Avec 98 226 nouveaux logements construits entre 2011 et 2020, la construction neuve contribue fortement à l'étalement urbain et à accroître les surfaces artificialisées, alors que paradoxalement la vacance des logements progresse également pour s'établir à 141 000 logements vacants en 2017.

 Pour en savoir plus :

Site du Ministère de la transition écologique – Artificialisation des sols :
<https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols>

Émissions de gaz à effet de serre par secteurs et objectifs du SRADDET

Le Schéma Régional, d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est un document élaboré par la Région et approuvé par le préfet. Il définit les orientations stratégiques et fixe des objectifs en matière d'aménagement du territoire, d'énergie, de transport, de biodiversité ou de gestion des déchets. Les gaz à effet de serre emprisonnent les rayonnements du soleil et contribuent ainsi au changement climatique.



Source : Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020), OREGES
Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - décembre 2020

Le secteur du bâtiment émet plus de 123 millions de tonnes équivalent CO₂ par an en France, soit le quart des émissions nationales de CO₂. Il constitue ainsi un levier important dans la lutte contre le réchauffement climatique. En 2016, 18,3 millions de tonnes équivalent CO₂ (Mteq CO₂) ont été émis en région Centre-Val de Loire dans les secteurs du bâtiment, du transport et de l'économie (industrie et agriculture). Cela représente une baisse de 13,6 % par rapport au niveau de 2008 (21,1 Mteq CO₂).

Les émissions de gaz à effet de serre liées au secteur du transport ont stagné sur cette période tandis que celles liées au bâtiment et à l'économie reculent respectivement de 28,1 % et de 13,1 %. Le secteur du bâtiment ressort comme étant celui pour lequel les objectifs fixés semblent les plus facilement atteignables.

Pour 2050, l'objectif national fixé est d'atteindre la neutralité carbone. L'atteinte de cet objectif requerra des efforts plus importants au vu des tendances observées entre 2008 et 2016.

i Pour en savoir plus :

Énergie et émissions nationales de GES dans le secteur du bâtiment :
<https://www.ecologie.gouv.fr/energie-dans-batiments>

Centre-Val de Loire, la Région 360° :
<https://www.centre-valdeloire.fr/comprendre/territoire/centre-val-de-loire-la-region-360deg>

Oreges Centre-Val de Loire – Plate-forme ODACE :
<https://oreges-ligair.opendata.arcgis.com/>

Classe énergétique des logements mis en vente et en location sur les 50 dernières années (1970-2019)

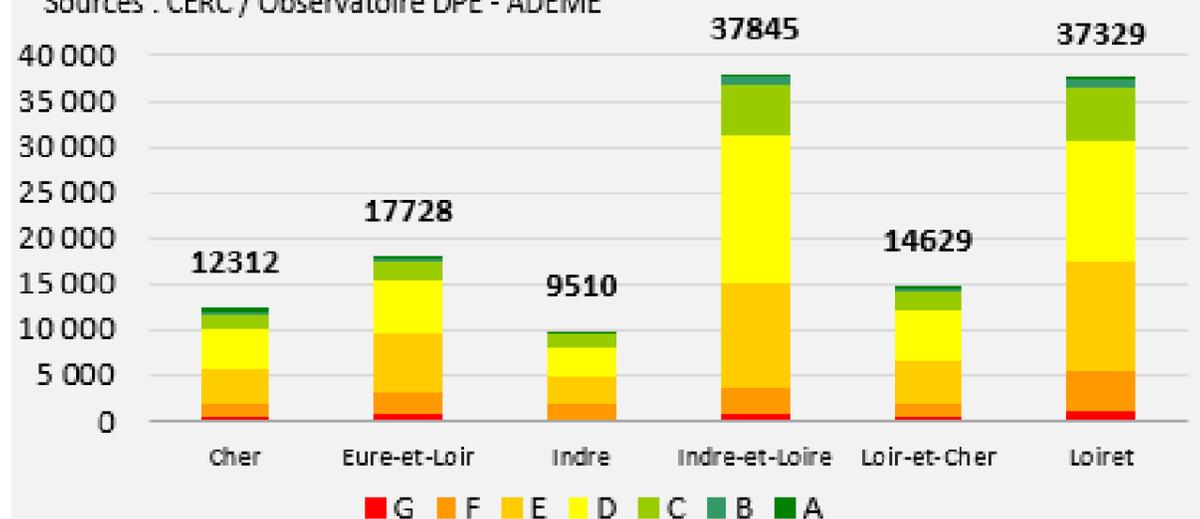
Un diagnostic de performance énergétique (DPE) renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment au moyen de deux étiquettes. L'étiquette énergie indique la consommation d'énergie primaire, tandis que l'étiquette climat porte sur son taux d'émission de gaz à effet de serre. Chacune des étiquettes contient sept classes de performance (de A à G).

Classe énergétique des logements mis en vente et en location en région sur les 50 dernières années (1970-2019) : 129 353 DPE



Classe énergétique des logements mis en vente et en location par départements (1970-2019)

Unité : nombre de logements mis en vente ou en location
Sources : CERC / Observatoire DPE - ADEME



Sur la période 1970-2019, près de 129 353 DPE portant sur des appartements et maisons, loués ou vendus, ont été capitalisés par l'observatoire de l'Agence de la transition écologique (ADEME).

Au niveau régional, la majorité des logements sont classés dans la catégorie D (37 %). Les logements relevant des classes A et B ne représentent que 3 % du volume total. La part des logements très énergivores (en étiquettes E, F ou G) représente, sur les cinquante dernières années, 46 % des diagnostics de performance énergétique. Il existe donc un potentiel de rénovation énergétique important, sujet devenu prioritaire avec le plan de rénovation énergétique des bâtiments.

Le nombre de logements énergivores est plus important dans le Loiret (17 437), dans l'Indre-et-Loire (15 093) et dans l'Eure-et-Loir (9 570). Une nouvelle version du DPE est applicable depuis le 1^{er} juillet 2021. Plusieurs dispositions entreront en vigueur jusqu'en 2028.

Pour en savoir plus :

Ministre de la Transition écologique – Diagnostic de performance énergétique :

<https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie – DPE :

<https://www.observatoire-dpe.fr/>

Données et études statistiques – Le parc de logements par classe de consommation énergétique :

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/le-parc-de-logements-par-classe-de-consommation-energetique?rubrique=20&dosier=168>

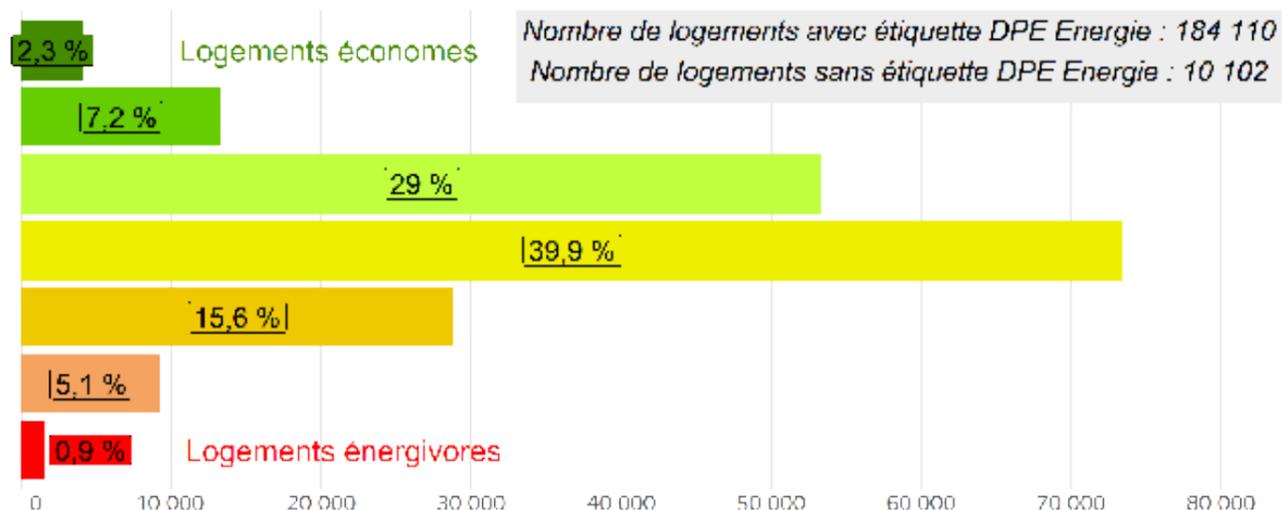
Répartition des logements du parc locatif social selon leur étiquette DPE Energie

Le parc locatif social est composé de l'ensemble des logements, conventionnés ou non, pour lesquels le statut du bailleur détermine son activité (office public de l'habitat, entreprise sociale pour l'habitat, associations agréées), auxquels s'ajoutent les logements conventionnés des autres bailleurs (société à économie mixte, etc.).

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) donne un aperçu de la performance énergétique d'un logement par une estimation de sa consommation énergétique et de son taux d'émission de gaz à effet de serre.

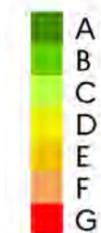
Unité : logements

Champ : logements du parc locatif social (hors logements non conventionnés des SEM)



Source : RPLS2020, MTE/SDES

Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - décembre 2020



L'offre locative sociale dans la région Centre-Val de Loire s'élève à 194 212 logements au 1^{er} janvier 2020, soit une augmentation de 0,5 % sur un an. En 2020, 184 110 logements du parc locatif social de la région ont fait l'objet d'un DPE. Les logements classés en A et B, considérés comme peu énergivores, représentent 9,5 % du parc social disposant d'un DPE renseigné, contre 13,7 % en France métropolitaine. Les logements classés en F et G, qualifiés de « passoires thermiques » et considérés comme très énergivores, en représentent 5,9 % (4,4 % au niveau national).

La classe D de consommation d'énergie reste la plus représentée au niveau régional avec 39,9 % des logements. En un an, la part des logements peu énergivores a augmenté de 1 point.

L'Indre-et-Loire est le département dont le parc de logements peu énergivores est le plus important avec plus de 6 700 logements relevant des classes énergétiques A ou B.

La publication régionale sur le répertoire du parc locatif social (RPLS) dresse un état des lieux des caractéristiques principales des logements sociaux.

i Pour en savoir plus :

Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/repertoire-des-logements-locatifs-des-bailleurs-sociaux-rpls>

Le parc locatif social au 1^{er} janvier 2021

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/le-parc-locatif-social-au-1er-janvier-2021>

Le parc locatif social en Centre-Val de Loire au 1^{er} janvier 2020

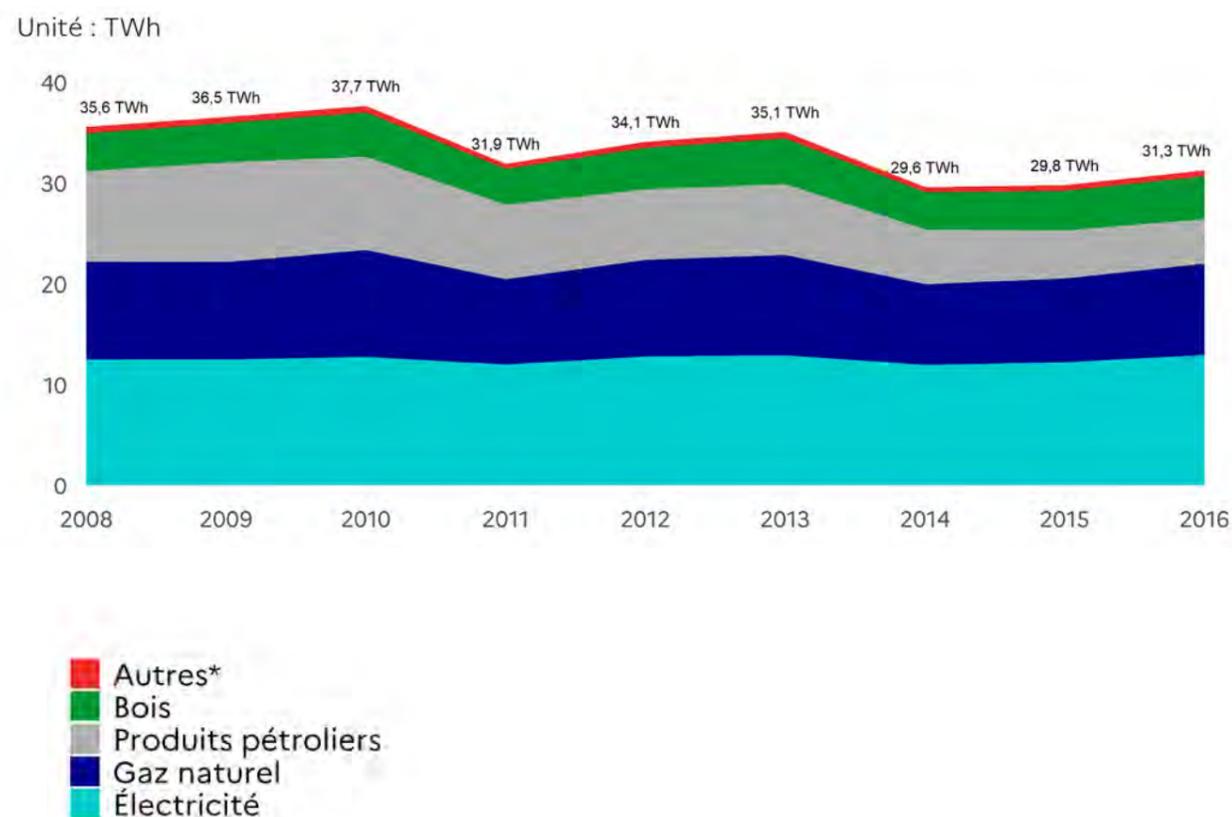
https://dreal.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc_social/2021/centre_val_de_loire/index.html

Application RPLS du SDES

<http://dataviz.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/RPLS/>

Évolution de la consommation d'énergie finale du secteur résidentiel-tertiaire par type d'énergie

L'énergie finale est consommée par l'utilisateur, relevée au compteur en vue de la facturation. En opposition, l'énergie primaire comptabilise en plus l'énergie nécessaire à la production, au stockage, au transport et à la distribution de l'énergie finale.



* Autres : Autres énergies non renouvelables, Autres énergies renouvelables, Combustibles et minéraux solides et Chaleur et froid issus de réseau

Source : Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020), OREGES
 Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - décembre 2020

Le secteur du bâtiment est le premier consommateur d'énergie en France en 2019 (62,2 mégatonnes d'équivalent pétrole (Mtep) pour le résidentiel et le tertiaire), devant celui du transport (45,2 Mtep).

Au cours de l'année 2016, 31,3 TWh d'énergie finale ont été consommés pour le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) en Centre-Val de Loire. La consommation de ce secteur est ainsi en baisse de 12,1 % par rapport à 2008. Le niveau le plus bas a été atteint en 2014 avec une consommation évaluée à 29,6 TWh sur cette année, liée à la douceur des températures hivernales ayant engendré des besoins de chauffage moindres.

Entre 2008 et 2016, les consommations de trois types d'énergie ont reculé : le gaz naturel (- 632 GWh), les réseaux de chaleur et froid (- 53 GWh) et surtout les produits pétroliers qui connaissent un repli important (- 4,573 TWh). La consommation d'électricité est en hausse (+ 439 GWh), tout comme le bois qui connaît une embellie (+ 500 GWh).

Deux leviers d'action doivent être mobilisés pour réduire les consommations d'énergie dans le bâtiment : d'une part la conception de bâtiments neufs plus économes en énergie, et la rénovation des logements les plus énergivores d'autre part.

 Pour en savoir plus :

Oreges Centre-Val de Loire – Plate-forme ODACE :
<https://oreges-ligair.opendata.arcgis.com/>

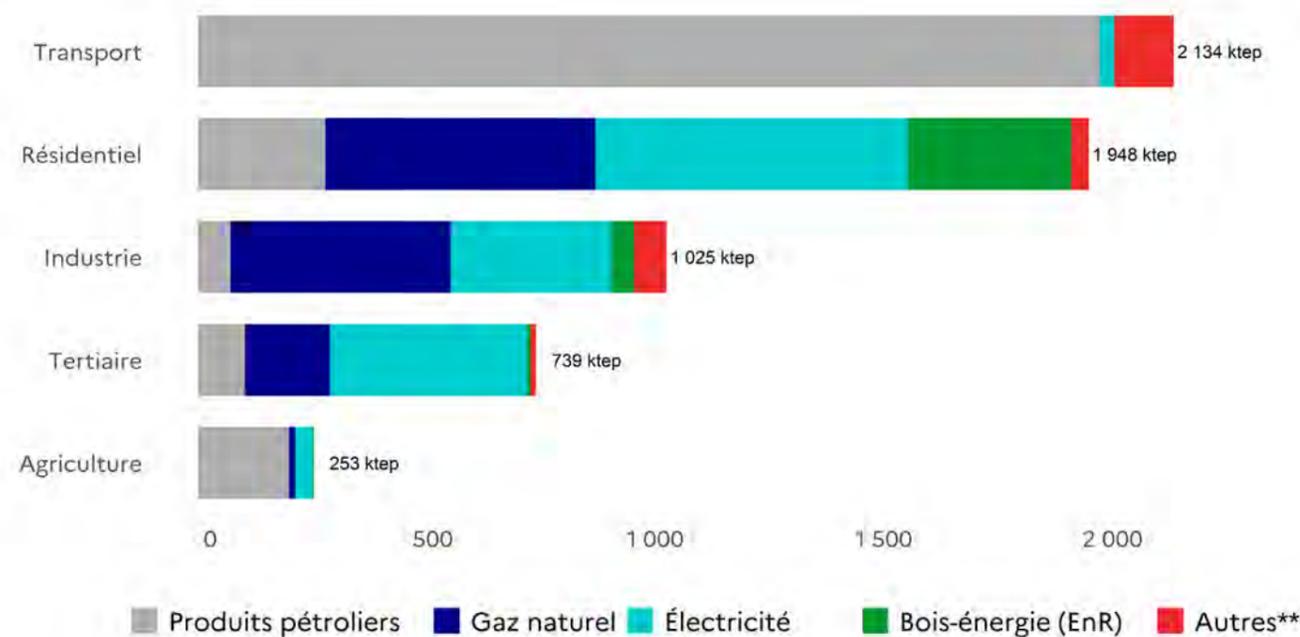
Ministère de la transition écologique – Énergie dans les bâtiments :
<https://www.ecologie.gouv.fr/energie-dans-batiments>

Données et études statistiques – Bilan énergétique de la France pour 2019 :
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/bilan-energetique-de-la-france-pour-2019>

Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur et par type

L'énergie finale est consommée par l'utilisateur, relevée au compteur en vue de la facturation. En opposition, l'énergie primaire comptabilise en plus l'énergie nécessaire à la production, au stockage, au transport et à la distribution de l'énergie finale.

en région Centre-Val de Loire



** charbon ou autres combustibles spéciaux

Source: Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020)

DREAL Centre-Val de Loire-SCATEL-MMCD Décembre 2020

Le secteur du bâtiment est le premier consommateur d'énergie en France en 2019 (62,2 mégatonnes d'équivalent pétrole (Mtep) pour le résidentiel et le tertiaire), devant celui du transport (45,2 Mtep).

En 2016, le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) a consommé environ 2 687 ktep (kilotonnes d'équivalent pétrole) en Centre-Val de Loire, sur les 6 100 ktep consommés tous secteurs confondus. Près des trois quarts de la consommation liée au bâtiment sont affectés aux bâtiments d'habitation (1 948 ktep).

Le mix énergétique du bâtiment repose en grande partie sur l'électricité et le gaz naturel. Ces deux énergies représentent respectivement 35,0 % (683 ktep) et 30,3 % (590 ktep) des consommations du résidentiel, et 58,3 % (431 ktep) et 25,1 % (186 ktep) des consommations des bâtiments tertiaires. La part des produits pétroliers est en fort recul tandis que le bois, ressource renouvelable, progresse dans les bâtiments d'habitation.

Les évolutions du mix énergétique du secteur du bâtiment sont notamment liées aux réglementations thermiques successives qui visent à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments neufs, et aux rénovations réalisées dans le bâti existant qui réduisent les consommations énergétiques.

i Pour en savoir plus :

Oreges Centre-Val de Loire – Plate-forme ODACE :
<https://oreges-ligair.opendata.arcgis.com/>

Ministère de la transition écologique – Énergie dans les bâtiments :
<https://www.ecologie.gouv.fr/energie-dans-batiments>

Données et études statistiques – Bilan énergétique de la France pour 2019 :
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/bilan-energetique-de-la-france-pour-2019>

Consommation d'énergie finale et objectifs du SRADDET

Le Schéma Régional, d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est un document élaboré par la Région et approuvé par le préfet de Région. Il définit les orientations stratégiques et fixe des objectifs en matière d'aménagement du territoire, d'énergie, de transport, de biodiversité ou de gestion des déchets.

L'énergie finale est consommée par l'utilisateur, relevée au compteur en vue de la facturation.



Source : Inventaire des émissions 2016 v2.4 (mai 2020), OREGES
Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - décembre 2020

Le secteur du bâtiment est le premier consommateur d'énergie en France. C'est également le cas en Centre-Val de Loire avec une consommation de près de 31,3 TWh en 2016, contre 24,6 TWh pour le transport et 14,9 TWh pour l'économie (agriculture et industrie).

Entre 2008 et 2016, la consommation énergétique de la région a reculé de 7,6 %, soit près de 5,8 TWh. Cette baisse est due aux diminutions de consommations dans les secteurs du bâtiment (-12,1 %) et l'économie (-9,0 %). Le transport a pour sa part stagné sur cette même période.

Les objectifs fixés à court et moyen terme par le SRADDET portant sur la consommation énergétique paraissent atteignables. On observe que le niveau de consommation totale enregistré en 2016 est proche de l'objectif fixé pour 2021. S'agissant du secteur du bâtiment, le niveau de consommation de 2016 est très proche de l'objectif fixé pour ce secteur à l'horizon 2026. Enfin, pour le transport et l'économie, des efforts plus importants restent à fournir.

Pour en savoir plus :

Centre-Val de Loire, la Région 360° :

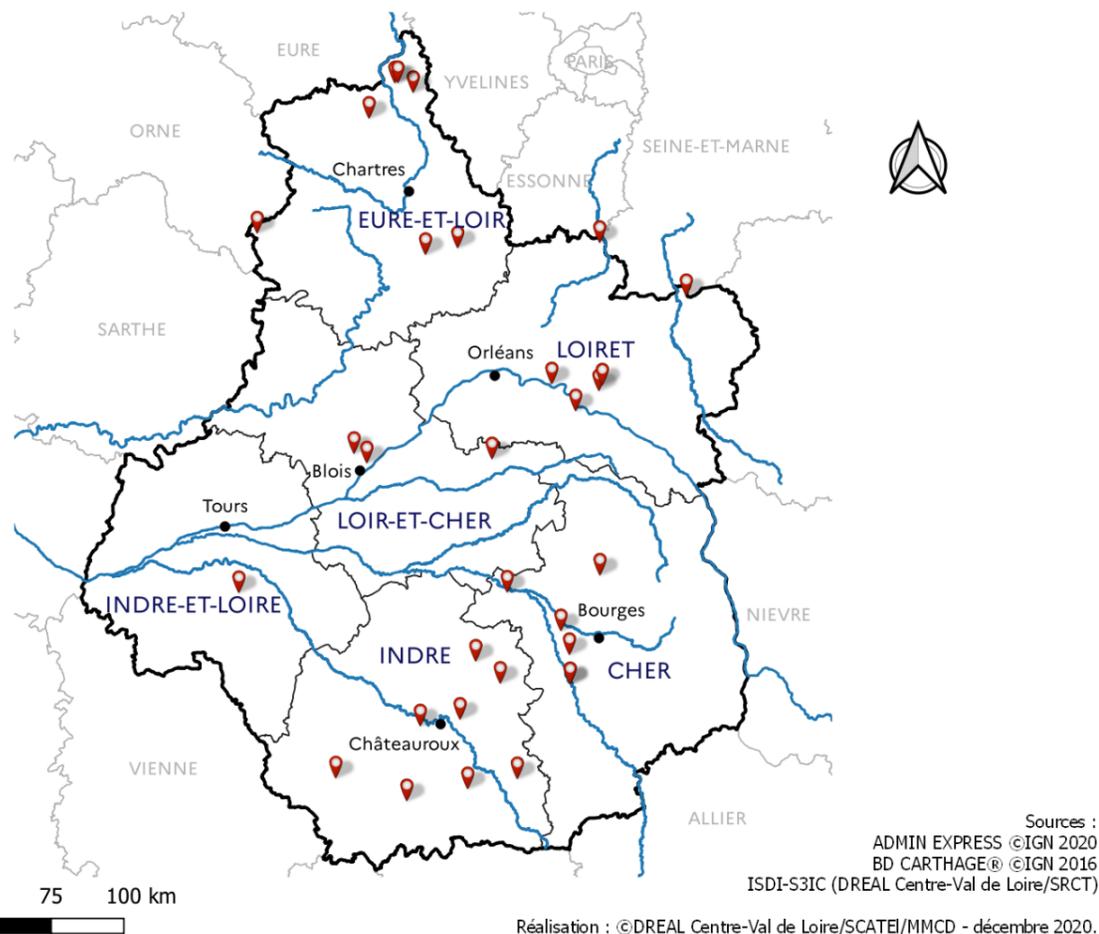
<https://www.centre-valde Loire.fr/comprendre/territoire/centre-val-de-loire-la-region-360deg>

Oreges Centre-Val de Loire – Plate-forme ODACE :

<https://oreges-ligair.opendata.arcgis.com/>

Localisation des installations de stockage de déchets inertes en fonctionnement

Un déchet inerte est un déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante (Directive 1999/31/CE du 26/04/99). On considère qu'un déchet inerte n'est pas susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine. Il s'agit principalement de déchets liés à l'activité de construction (béton, tuiles, déblais ...).



En 2018, près de 343 millions de tonnes de déchets ont été générées en France. Une part très importante est liée au secteur du Bâtiment-Travaux publics (BTP), qui est responsable à lui seul de 240 millions de tonnes de déchets (dont près de 20 % provenant du bâtiment). Les déchets inertes représentent 93 % des déchets du secteur de la construction.

Le recyclage de ces déchets est encouragé par les pouvoirs publics : il peut s'agir de réemploi ou de la mise en place d'actions de gestion optimisée des matériaux. Les déchets inertes peuvent être valorisés dans le cadre de remblaiements de carrières (une soixantaine de sites en région Centre-Val de Loire, régulièrement répartis dans les départements). Les déchets inertes qui ne peuvent pas être valorisés sont traités dans les installations de stockage de déchets inertes (ISDI).

Une ISDI est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) a pour but d'éliminer les déchets inertes par enfouissement. La région Centre-Val de Loire compte 30 ISDI en fonctionnement. Elles sont inégalement réparties sur le territoire puisque la moitié se trouve dans l'Indre (8) et l'Eure-et-Loir (7), tandis que l'Indre-et-Loire n'en possède qu'une.

Pour en savoir plus :

DREAL Centre-Val de Loire – Le traitement des déchets :

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-traitement-des-dechets-r185.html>

ADEME – Les déchets inertes :

<https://www.ademe.fr/expertises/dechets/quoi-parle-t/types-dechets/dechets-inertes>

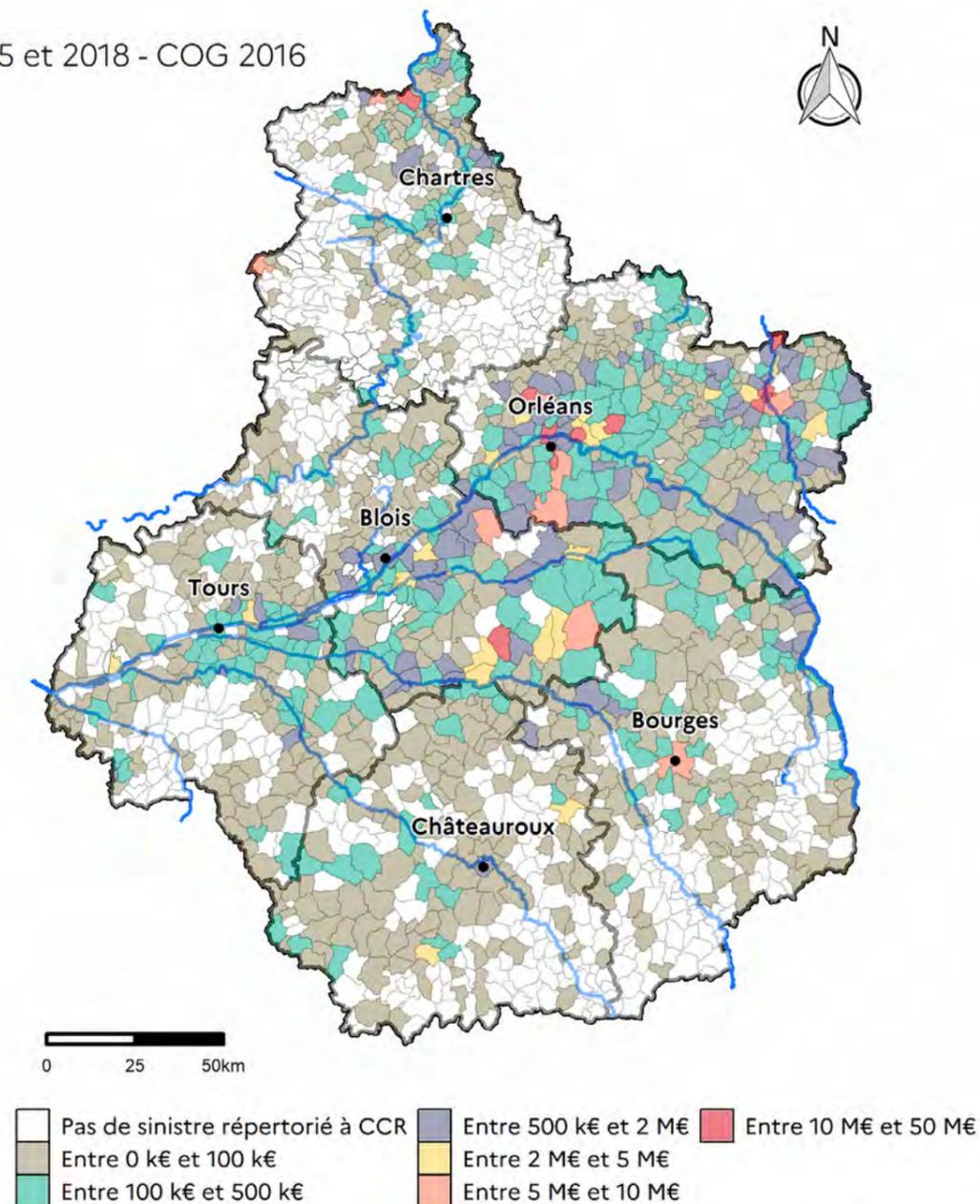
Données et études statistiques – Bilan 2018 de la production de déchets en France :

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/bilan-2018-de-la-production-de-dechets-en-france?rubrique=&dossier=183>

Coût moyen et coût cumulé des sinistres inondation entre 1995 et 2018

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Le coût cumulé des sinistres inondation permet d'identifier les communes ayant subi le plus de dommages par cet aléa naturel sur la période considérée

Entre 1995 et 2018 - COG 2016



Source : Observatoire national des risques naturels (ONRN) août 2021
Admin Express ©IGN 2020
Geofla ©IGN 2016

Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - septembre 2021

Le risque inondation est un risque naturel majeur en Centre-Val de Loire, notamment par la présence de la Loire qui traverse la région d'est en ouest, et de plusieurs affluents.

En 2017, en tenant compte des plans de prévention du risque inondation (PPRI) et des territoires à risque important d'inondation (TRI), une population supérieure à 300 000 habitants est directement exposée au risque inondation, soit 12 % de la population régionale.

Les départements du Loir-et-Cher et du Loiret apparaissent comme ceux ayant subi le plus de dégâts liés aux inondations. 730 communes, soit 42 % des communes de la région Centre-Val de Loire, n'ont pas subi de sinistre inondation répertorié à la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) entre 1995 et 2018, contre 52 % au niveau national.

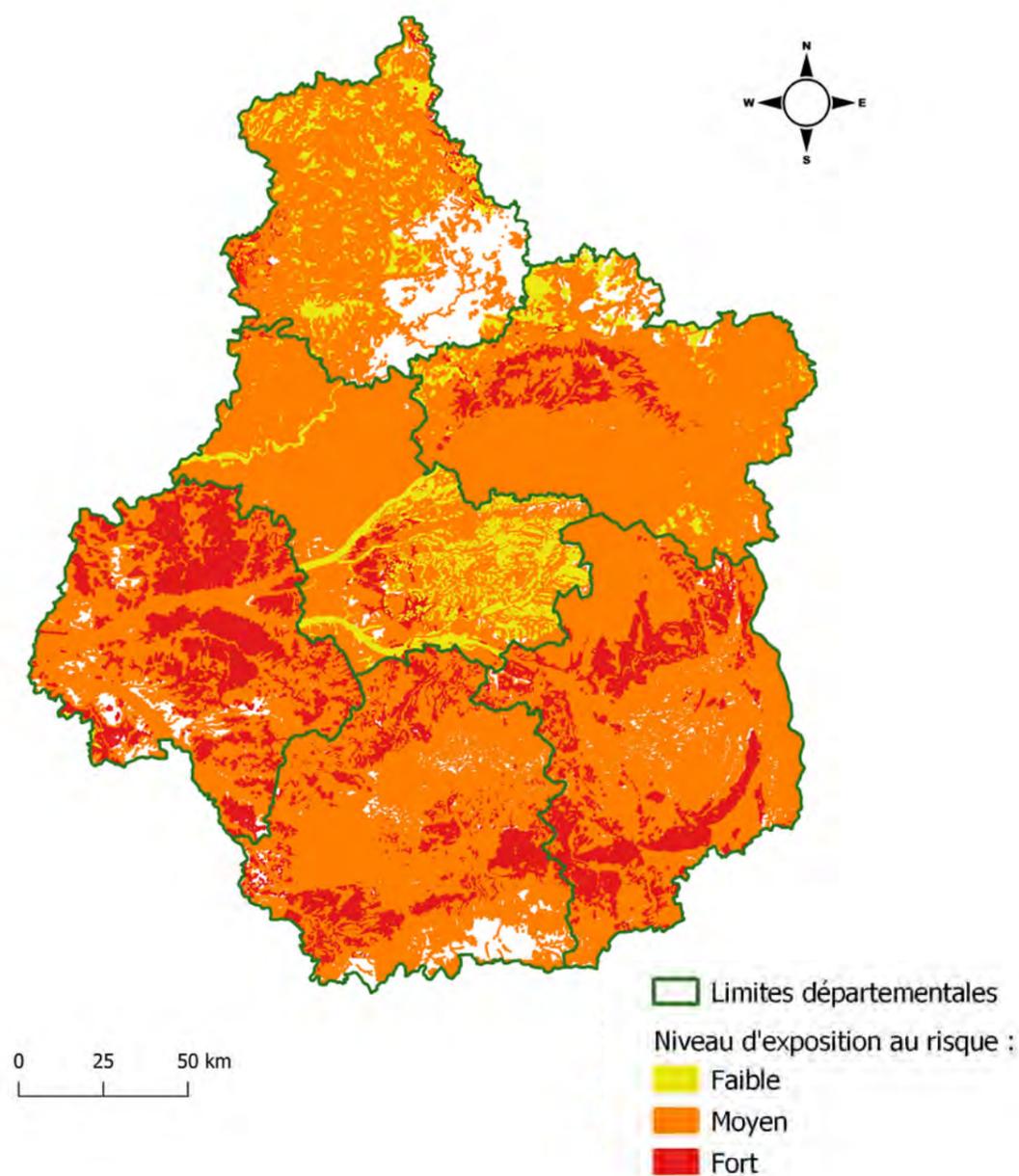
Sur la même période, dix communes (Dreux, Romorantin-Lanthenay, Châlette-sur-Loing, Chécy, Dordives, Fay-aux-Loges, Gidy, Montargis, Orléans et Villemandeur) ont déclaré un coût cumulé compris entre 10 et 50 M€. Dans la région, 31 communes présentent un coût d'indemnisation compris entre 2 et 10 M€, dont 14 communes sont dans le Loiret et 10 dans le Loir-et-Cher. La partie prépondérante des communes (986 communes) a subi des dégâts dont le montant d'indemnisation se situe entre 0 et 2 M€.

 Pour en savoir plus :

Observatoire National des Risques Naturels – Géorisques :
<https://www.georisques.gouv.fr/risques/observatoire-national-des-risques-naturels>

Exposition au phénomène de retrait-gonflement des argiles

Le retrait-gonflement des argiles est un phénomène lié aux variations de teneur en eau des terrains argileux qui gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse. Les mouvements de sol induits par le retrait-gonflement des argiles constituent un risque majeur en raison de l'ampleur des dégâts matériels qu'ils provoquent, notamment parce qu'ils touchent la structure même des bâtiments.



Sources :
Géorisques - BRGM 2019
GEOFLA® ©IGN 2016

Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/DHC - juin 2021

Bâtiment durable

Sur la période 1989-2018, le coût des indemnités en France est estimé à 12,3 milliards d'euros d'indemnisation par la Caisse Centrale de Réassurance (CCR). Ce sont ainsi plus de 4 millions de maisons qui sont potentiellement très exposées.

Ce risque, qui concerne principalement les maisons individuelles et qui s'amplifie avec le changement climatique, est particulièrement présent en région Centre-Val de Loire. La région fait ainsi partie des trois régions les plus exposées avec la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie. Plus de 62 % de la surface de la région Centre-Val de Loire est en aléa moyen et près de 19 % est classée en aléa fort, pour un total de près de 15 000 km². La part classée en aléa faible est de 7,5 %.

Il est cependant possible de s'en prémunir en adaptant les techniques de construction au terrain (fondations, variations de la teneur en eau, réduction des échanges thermiques entre le sous-sol de la construction et le terrain, etc.). La réglementation impose ainsi qu'une étude géotechnique préalable soit fournie lors de la vente d'un terrain non bâti constructible et que le constructeur respecte les recommandations d'une étude géotechnique de conception ou, à défaut, celles définies par la réglementation.

i Pour en savoir plus :

L'environnement en France – Rapport sur l'état de l'environnement :
<https://ree.developpement-durable.gouv.fr/themes/risques-nuisances-pollutions/risques-naturels/mouvements-de-terrain/article/retrait-gonflement-des-sols-argileux-plus-de-4-millions-de-maisons>

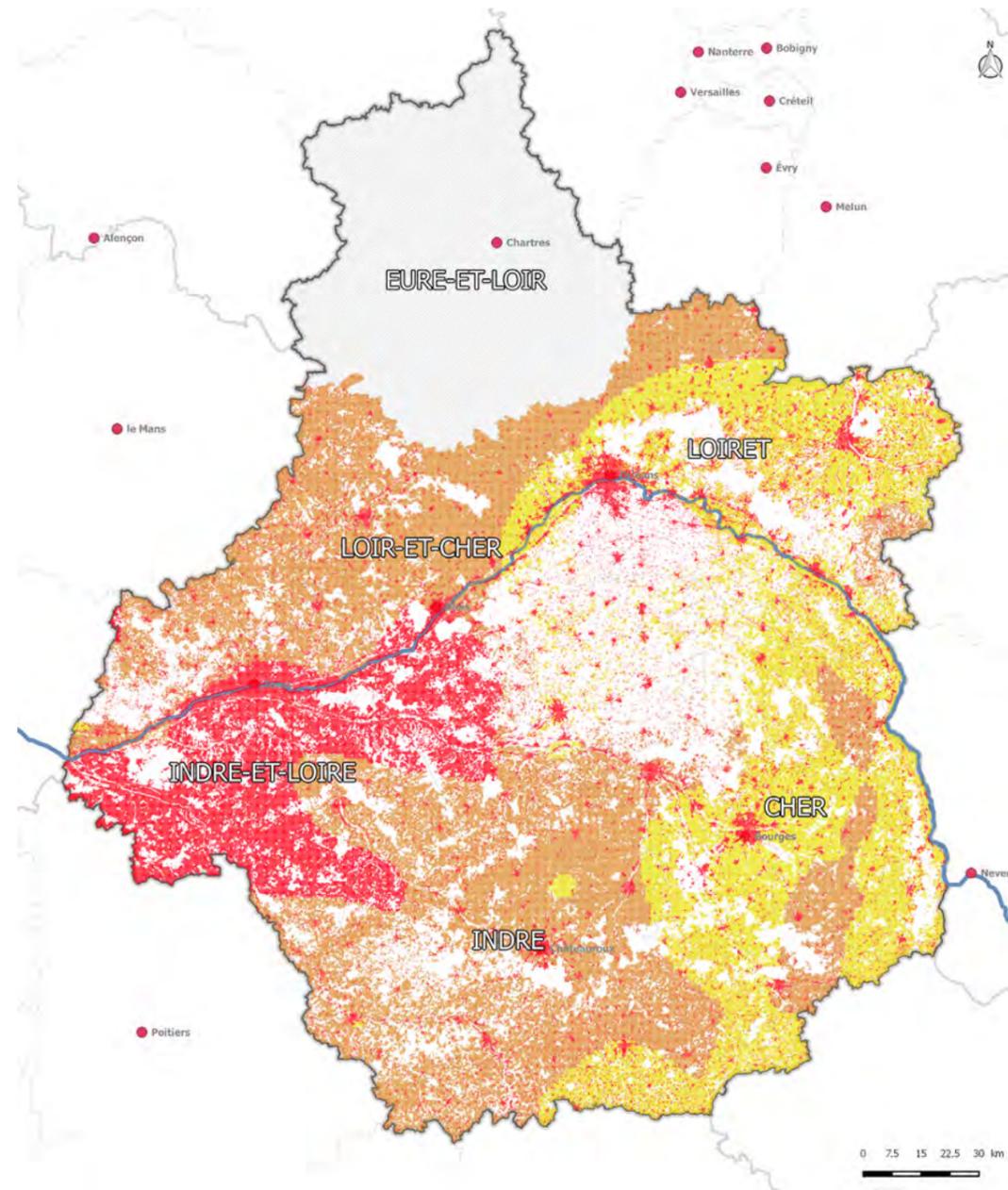
L'environnement en France, octobre 2014 – L'exposition aux risques et nuisances :
<https://ree.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ree2014-chapitre4-souspartie1.pdf>

Site de l'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN) – Retrait-gonflement des argiles :
<https://www.georisques.gouv.fr/risques/retrait-gonflement-des-argiles>
<https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/retrait-gonflement-des-argiles/effets-consequences>

Un nouveau zonage pour l'aléa retrait-gonflement des argiles : un risque très présent dans le Centre-Val de Loire, février 2021. Site de la DREAL Centre-Val de Loire :
<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/un-nouveau-zonage-pour-l-alea-retrait-gonflement-a3677.html>

Modélisations de l'aire favorable aux termites Reticulitermes

Les termites sont des insectes vivant en société, organisés en castes, s'attaquant au bois et se nourrissant de matériaux contenant de la cellulose. Les termites sont des insectes xylophages pouvant occasionner des dégâts importants dans les bâtiments.



- territoires actuellement favorables à la colonisation des termites
- territoires additionnels favorables à la colonisation par les termites si augmentation + 1 °C
- territoires additionnels favorables à la colonisation par les termites si augmentation de + 2 °C
- pas de données sur l'Eure-et-Loir

Sources : TermiCentre, BD CARTO® ©IGN 2017, Route120® ©IGN 2017

©DREAL Centre-Val de Loire
Réalisation: SEEVAC/DVDEC
janvier 2019

Pour tenter de limiter leur prolifération, des mesures simples doivent être mises en œuvre lors de la construction d'un bâtiment neuf et les propriétaires ou occupants qui constatent la présence de termites doivent le déclarer en mairie.

Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme à l'échelle infra-communale. Dans la région, 4 départements sont concernés par des arrêtés préfectoraux : le Cher, l'Indre, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher. Au total, 47 communes sont concernées par ces zones dont Bourges, Saint-Maur, Châteauroux, Tournon-Saint-Martin et Selles-Saint-Denis ainsi que 42 communes situées dans l'Indre-et-Loire.

Le projet de recherche TermiCentre (porté par l'Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte, Université de Tours), a mis en évidence une corrélation entre les zones d'infestation par les termites et les températures minimales hivernales de ces sites.

Avec une augmentation de 1 °C, tout l'ouest de la région Centre-Val de Loire (notamment la Gâtine tourangelle, une partie de la Beauce et l'Indre) devient favorable à l'installation de termites. Avec une hausse de 2 °C, la quasi-totalité de la région, à l'exception de la Sologne et de la forêt d'Orléans, devient favorable aux termites, entraînant ainsi la nécessité d'adapter notre habitat à la présence de cet insecte.

i Pour en savoir plus :

Ministère de la transition écologique – Lutte contre les termites, insectes xylophages, mères et champignons lignivores :

<https://www.ecologie.gouv.fr/lutte-contre-termites-insectes-xylophages-merules-et-champignons-lignivores>

DREAL Centre-Val de Loire – Termites et insectes xylophages :

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/termites-et-insectes-xylophages-r629.html>

FCBA : Observatoire National Termite :

<https://termite.com.fr/>

Sites des préfectures ayant pris un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les termites :

[Site de la préfecture du Cher – Termites – Mères](#)

[Site de la préfecture de l'Indre – Lutte contre les termites et la mère](#)

[Site de la préfecture de l'Indre-et-Loire – Lutte contre les termites et autres insectes xylophages](#)

[Site de la préfecture du Loir-et-Cher – Termites – Mères](#)

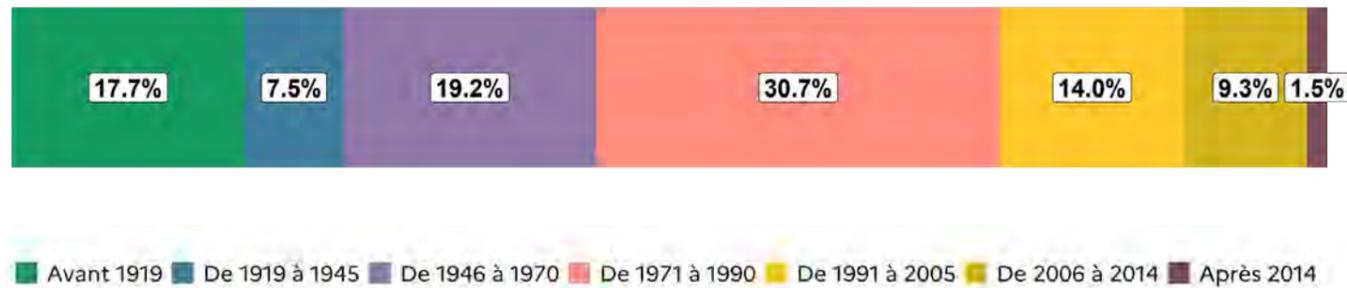
A large, stylized orange graphic on the right side of the page. It features a house-like shape with a gabled roof and a chimney, with several leaf-like shapes extending from the right side. The text is overlaid on this graphic.

3. Leviers d'actions vers le bâtiment durable

Ancienneté du parc de résidences principales

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. L'ancienneté du parc est un indicateur donnant un aperçu du potentiel de rénovation des résidences principales.

Unité : résidences principales



Source : RP2017, INSEE
Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - décembre 2020

D'après le recensement de la population 2017, le Centre-Val de Loire compte plus de 1 382 800 logements dont 83,7 % de résidences principales (près de 1 157 700). Dans la région, la part de résidences principales est la plus importante dans l'Indre-et-Loire (86,8 %) et le Loiret (86,1 %), et la plus faible dans l'Indre (76,3 %) et le Cher (79,5 %).

En Centre-Val de Loire, la majorité des résidences principales sont des maisons individuelles (72,5 %). Ce taux varie d'un département à l'autre : de 63,5 % pour l'Indre-et-Loire à 82,7 % pour l'Indre.

Près du quart des résidences principales de la région datent d'avant 1945, et la moitié ont été construites entre 1946 et 1990. L'Indre et le Cher se démarquent un parc de résidences principales particulièrement ancien : plus 30 % a été construit avant 1945, et plus de 80 % avant 1990.

Au regard de l'ancienneté du parc, il existe un potentiel de rénovation non négligeable en Centre-Val de Loire. Toutefois, il est important de noter que ce vivier est en baisse au regard des rénovations des logements anciens déjà réalisées.

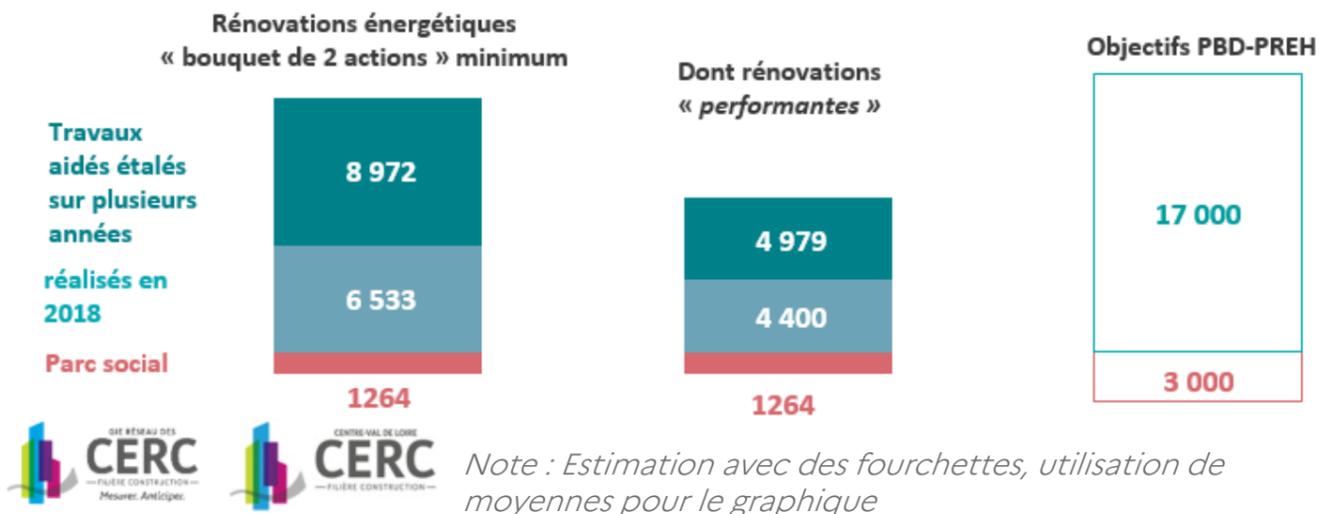
i Pour en savoir plus :

INSEE – Logements et résidences principales en 2017 :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4515532?sommaire=4516107>

INSEE – Définitions des concepts – Recensement de la population :
https://www.insee.fr/fr/information/2383278#def_R

Estimation des rénovations énergétiques ayant bénéficié d'aides en 2018

Le Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) vise à accélérer la rénovation énergétique des bâtiments existants et à lutter contre la précarité énergétique.



Dans le cadre du partenariat entre la Région Centre-Val de Loire, l'État et l'ADEME, pour la mise en œuvre du Plan Bâtiment Durable (PBD) et du PREH, il est fixé un objectif global de rénovation du secteur résidentiel de l'ordre de 20 000 logements par an à des niveaux « très performants » (BBC rénovation).

En Centre-Val de Loire, entre 16 100 et 17 400 logements (parcs public et privé) ont été rénovés grâce aux aides en 2018. Près des deux tiers des rénovations énergétiques sont « performantes », ce qui représente entre 10 100 et 11 200 logements.

Dans le parc privé, 17 000 logements doivent être rénovés chaque année. Au cours de l'année 2018, entre 6 100 et 6 900 logements privés se sont engagés dans une rénovation énergétique, dont plus de 65 % sont performantes. Au total, entre 8 850 et 9 900 logements ont été rénovés à un niveau performant (incluant les travaux engagés sur plusieurs années).

S'agissant du parc public, l'objectif fixé est de 3 000 logements sociaux rénovés par an minimum. En 2018, ce sont 1 264 logements qui ont fait l'objet de travaux grâce à l'Éco-PLS (éco-prêt logement social), soit une diminution de 12 % de ces rénovations par rapport à 2017. En revanche, il est à noter que ces rénovations sont toutes de nature performante.

i Pour en savoir plus :

ADEME – Le Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) : <https://www.ademe.fr/expertises/batiment/elements-contexte/politiques-vigueur/plan-renovation-energetique-lhabitat-preh>

Ministère de la transition écologique – Plan de rénovation énergétique des bâtiments : <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-renovation-energetique-des-batiments>

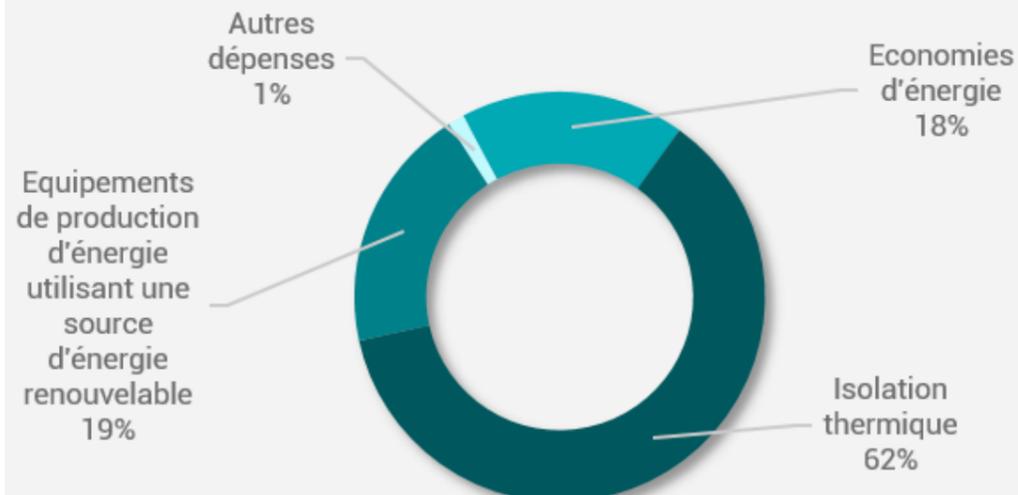
DREAL Centre-Val de Loire – Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat : <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-renovation-energetique-de-l-habitat-a1648.html>

Répartition des actions menées en 2018 (et déclarées en 2019) par les ménages dans le cadre du CITE

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) est un dispositif d'aides visant à inciter les particuliers à effectuer des travaux d'amélioration énergétique de leurs logements. Le CITE fut définitivement supprimé au 1^{er} janvier 2021 et remplacé par le dispositif MaPrimeRénov'.

Répartition des actions menées en 2018 (et déclarées en 2019) par les ménages

Unité : nombre d'actions réalisées - Source : Traitement CERC / DGFiP



En 2018, ce sont plus de 54 600 actions qui ont été réalisées dans le cadre d'un CITE, soit un fort recul par rapport à 2017 (- 42 %).

Près de 72 % des demandes de crédit d'impôt concernent 4 actions, et près des 3/4 des actions portent sur l'isolation thermique.

Les 4 actions les plus courantes concernent l'isolation thermique (parois vitrées et isolation des toitures). Viennent ensuite les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire au bois et enfin les chaudières à haute performance énergétique.

L'évolution la plus remarquable en 2018 concerne les systèmes de production d'électricité via les énergies renouvelables (éolien, hydraulique, biomasse) avec une progression de + 118 %. L'isolation thermique est en forte baisse : le nombre d'actions diminue de 80 % pour les volets isolants, de 78 % pour les portes d'entrées et de 47 % pour les parois vitrées.

Le montant global des travaux réalisés en 2018 grâce au CITE dépasse les 245 millions d'euros (€), contre plus de 374 millions d'€ en 2017. L'augmentation de l'investissement sur des systèmes de chauffage utilisant des énergies renouvelables observée en 2017 se poursuit en 2018 et s'accompagne d'une baisse massive des investissements liés à l'isolation thermique.

Pour en savoir plus :

Ministère de la Transition écologique – Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et MaPrimeRénov' :

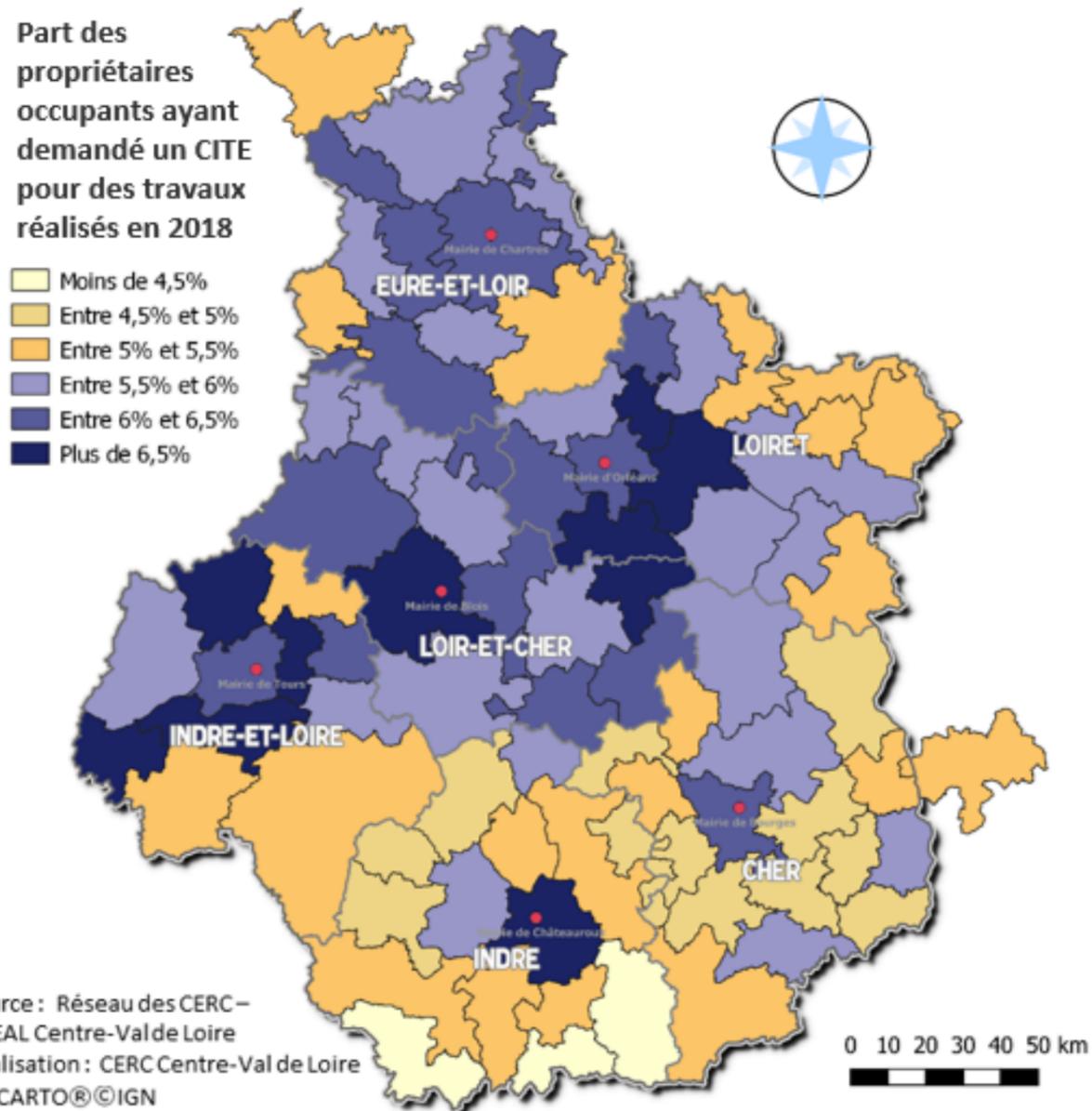
<https://www.ecologie.gouv.fr/maprimerenov>

ANIL – Crédit d'impôt pour les travaux de rénovation énergétique :

<https://www.anil.org/votre-projet/vous-etes-propretaire/amelioration/credits-dimpots/>

Part des propriétaires occupants ayant demandé un CITE pour des travaux réalisés en 2018

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) est un dispositif d'aides visant à inciter les particuliers à effectuer des travaux d'amélioration énergétique de leurs logements. Le dispositif MaPrimeRénov' remplace progressivement le CITE depuis janvier 2020. Il peut être mobilisé par les ménages résidant en France sous conditions de ressources.



Après une progression au fil des années depuis 2013, le CITE semble s'essouffler avant la mise en place du nouveau dispositif MaPrimeRénov' qui peut être mobilisé depuis janvier 2020. La région Centre-Val de Loire occupe toutefois la 5^{ème} place des régions mobilisant le plus le CITE. Près de 42 700 foyers ont bénéficié du CITE pour des travaux réalisés en 2018, soit une baisse de 37 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit du seuil atteint le plus bas depuis 2014.

La mobilisation du CITE est en diminution au niveau de la région : 5,6 % des propriétaires occupants sont bénéficiaires du CITE en 2018, contre 8,5 % en 2016 et 9,4 % en 2017.

À l'échelle de la communauté de communes, aucune ne présente une part supérieure à 7 %. La part des propriétaires mobilisant un CITE est relativement faible et présente une faible variabilité (entre 3,9 % et 6,9 %), même si les territoires de l'axe ligérien semblent mobiliser davantage ce dispositif. Les propriétaires occupants situés dans les EPCI plus ruraux dans le sud de la région font moins appel au dispositif, sans doute en raison des revenus plus modestes.

Moins de 6 % des propriétaires occupants mobilisent le CITE dans le Cher et l'Indre, exceptées dans les agglomérations de Bourges et de Châteauroux.

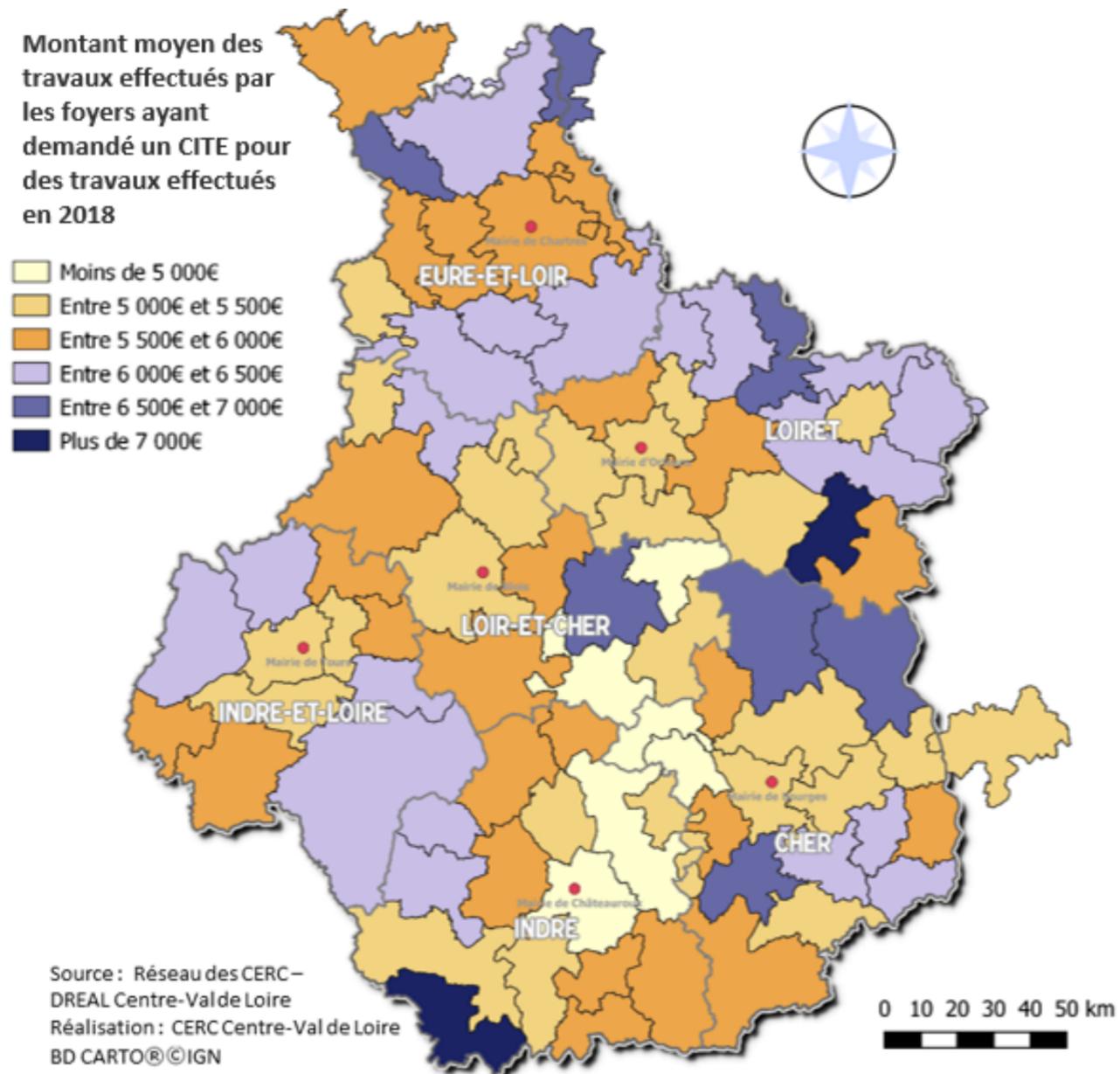
i Pour en savoir plus :

Ministère de la Transition écologique – Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et MaPrimeRénov' :
<https://www.ecologie.gouv.fr/maprimerenov>

ANIL – Crédit d'impôt pour les travaux de rénovation énergétique :
<https://www.anil.org/votre-projet/vous-etes-propretaire/amelioration/credits-dimpots/>

Montant moyen des travaux effectués par les foyers ayant demandé un CITE pour des travaux réalisés en 2018

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) est un dispositif d'aides visant à inciter les particuliers à effectuer des travaux d'amélioration énergétique de leurs logements.



Le montant global des travaux réalisés en 2018 est également en recul (- 34 % sur un an), et s'établit à plus de 245 millions d'euros.

Le montant moyen des dépenses par foyer en région Centre-Val de Loire est environ de 5 750 € (légèrement supérieur à la moyenne française). On note une hausse de 4 % (plus de 220 € par foyer) du prix moyen des travaux en 2018 par rapport à 2017. Les coûts moyens des travaux engagés par les particuliers connaissent une assez faible dispersion d'un EPCI à l'autre (entre 4700 et 7700 euros) .

Le montant moyen des travaux est plus important en Eure-et-Loir (6 058 €). En revanche dans l'Indre, le coût moyen des travaux est en dessous de la moyenne régionale avec 5 347 € de travaux. Certains EPCI de la région se démarquent légèrement dans la tranche supérieure à 7 000 € de travaux en moyenne par foyer (CC Giennes et CC Marche Occitane - Val d'Anglin).

Les EPCI d'Eure-et-Loir et du Loiret observent des montants moyens de travaux plus élevés. Les logements les plus énergivores nécessitent des rénovations plus lourdes, ce qui augmente le coût moyen des travaux effectués pour lesquels un CITE est demandé.

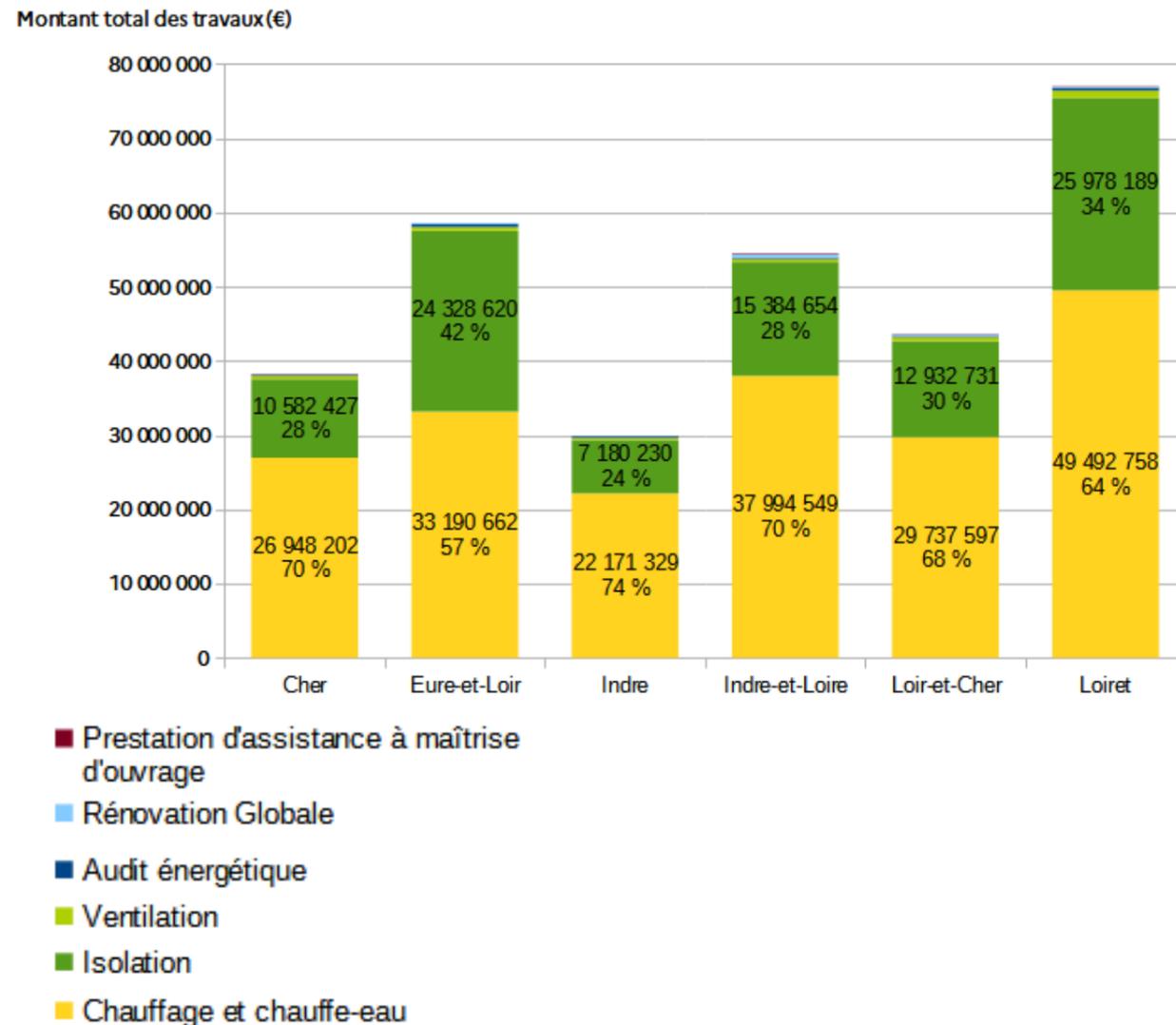
i Pour en savoir plus :

Ministère de la Transition écologique – Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et MaPrimeRénov' :
<https://www.ecologie.gouv.fr/maprimerenov>

ANIL - Crédit d'impôt pour les travaux de rénovation énergétique :
<https://www.anil.org/votre-projet/vous-etes-propretaire/amelioration/credits-dimpots/>

Répartition des actions menées en 2021 dans le cadre du dispositif MaPrimeRénov'

Mise en place le 1^{er} janvier 2020, MaPrimeRénov' remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « Habiter mieux agilité » et « Habiter mieux sérénité ». L'année 2020 est une année de transition où les deux dispositifs (CITE et MaPrimeRénov') ont cohabité.



Source : Infocentre ANAH, janvier 2022. Traitement : DREAL/MMCD, février 2022.

En 2021, première année complète concernée par ce seul dispositif, plus de 28 000 dossiers furent déposés en région Centre-Val de Loire pour bénéficier de ce crédit d'impôt proposé aux propriétaires et aux copropriétés de logements, soit 4 % du nombre de dossiers déposés au niveau national (644 073 demandes). Le crédit d'impôt alloué à l'échelle régionale s'élève à plus de 89 millions d'euros, soit 3214 euros (€) par logement, en 2021, soit très proche de la moyenne nationale (3196 € par logement).

A l'échelle régionale, le dispositif MaPrimeRénov' permet de financer le changement de dispositifs de chauffage et d'eau chaude sanitaire (exemple : remplacement d'une chaudière au fioul par un nouvel équipement de chauffage plus performant) pour deux tiers des dossiers déposés. Moins d'un tiers des financements alloués concernent des travaux d'isolation. Le reste travaux réalisés grâce à ce crédit d'impôt, moins de 4 % du montant total des travaux, concerne des travaux sur la ventilation, le financement d'audits énergétiques, des travaux de rénovation globale et des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

A l'échelle départementale, la répartition des actions menées est similaire à celle du niveau régional. Seul le département d'Eure-et-Loir se démarque légèrement avec un recours plus conséquent à ce crédit d'impôt pour les travaux d'isolation (42 % des travaux financés dans ce département soit 24 millions d'euros de travaux réalisés grâce à un crédit d'impôt de 7 millions d'euros sur ce poste). Le Loiret et Eure-et-Loir cumulent à eux seuls 45 % des travaux financés par MaPrimeRénov' (136 millions d'euros de travaux financés grâce à un crédit d'impôt de 42 millions d'euros). L'Indre est le département ayant le moins recours à ce dispositif avec 30 millions d'euros de travaux financés par 9 millions d'euros de MaPrimeRénov'.

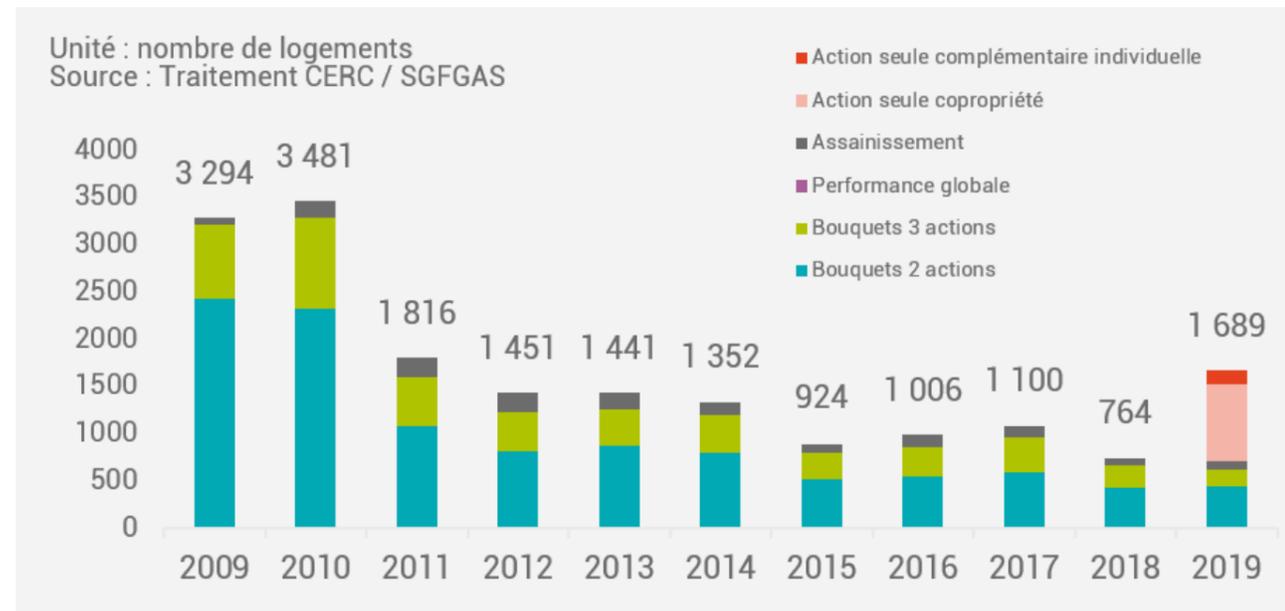
 Pour en savoir plus :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-renovation-energetique>

https://www.anah.fr/fileadmin/anah/Mediatheque/Publications/Les_chiffres_cles/ChiffresCles2021.pdf

Évolution de la distribution d'éco-PTZ

D'un montant compris entre 7 000 € et 30 000 €, l'éco-PTZ est un prêt à taux zéro destiné aux propriétaires et permettant de financer des travaux d'économie d'énergie dans son logement. Ce dispositif est prolongé jusqu'à fin décembre 2023.



Depuis le lancement du dispositif en 2009, plus de 18 300 éco-PTZ ont été accordés en région Centre-Val de Loire.

En 2019, 1 689 logements ont bénéficié de l'éco-PTZ. On observe donc une forte mobilisation de ce dispositif qui a plus que doublé par rapport à 2018. Cette hausse est principalement liée aux actions seules, notamment en copropriété. La dynamique positive observée au niveau régional se retrouve dans tous les départements avec un doublement du nombre de prêts sur la totalité des départements.

Avec 369 éco-PTZ distribués en 2019, l'Eure-et-Loir est le département où l'éco-PTZ est le plus mobilisé. Viennent ensuite le Loiret avec 358 éco-PTZ, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher avec respectivement 336 et 302 prêts. L'Indre avec 156 prêts et le Cher avec 168 prêts sont en dessous des autres départements.

La région Centre-Val de Loire se situe en dessous de la moyenne française, pour les logements individuels comme pour les collectifs. Ce dispositif est deux fois plus mobilisé en Bretagne et Pays de la Loire, territoires attractifs à dynamique immobilière forte. Les marges de mobilisation de l'éco-PTZ sont donc encore importantes en région Centre-Val de Loire. L'article 86 de la loi de finances 2022 a prorogé l'éco-PTZ jusqu'en 2023 et en a simplifié et augmenté le plafond (50 000 euros).

i Pour en savoir plus :

Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) :

<https://www.ecologie.gouv.fr/eco-pret-taux-zero-eco-ptz-0>

<https://www2.sgfgas.fr/web/site-public/statistiques>

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/eco-pret-a-taux-zero>

DREAL Centre-Val de Loire – Les logements octobre 2020 :

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-logements-octobre-2020-a3745.html>

Evolution du nombre de logements ayant bénéficié de l'éco-PLS

L'éco-prêt logement social (éco-PLS) est un dispositif s'adressant aux bailleurs sociaux et visant à encourager la rénovation énergétique des 800 000 logements les plus énergivores du parc locatif social.

Année	Nombre de logements éco-PLS en date de début de validité décision	Montant total des éco-PLS attribués en € TTC	Montant moyen des éco-PLS par logement en € TTC
2010	607	6 928 000	11 414
2011	1 150	12 176 406	10 588
2012	575	7 077 800	12 309
2013	2 196	29 896 451	13 614
2014	1 844	24 202 147	13 125
2015	1 798	21 834 592	12 144
2016	1 088	14 063 832	12 926
2017	1 435	18 436 779	12 848
2018	1 211	15 764 010	13 017
2019	1 853	18 997 365	10 252
Total	13 757	169 377 382	12 312

Note : La date de début de validité correspond à l'émission de la lettre d'offre éco-prêt, formalisation de l'accord de principe de la Caisse.

Source : MTE/DHUP

Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - avril 2021

Au 31 décembre 2019 et depuis l'origine du dispositif en 2009, 13 757 logements sociaux ont bénéficié d'un éco-PLS en région Centre-Val de Loire. Ces prêts ont été attribués à 35 bailleurs et 140 communes. Les opérations réalisées depuis la mise en place du dispositif totalisent 368 millions d'euros (€) TTC de travaux dont 169 millions d'€ d'éco-PLS.

Avec 1 853 logements rénovés en 2019, la région Centre-Val de Loire n'atteint pas son objectif annuel fixé à 3 000. On observe toutefois une nette hausse de la mobilisation du dispositif par rapport à l'année 2018, pour atteindre le niveau le plus haut depuis 2013. Le coût moyen des travaux par logement est de plus de 34 500 € en 2019 (+ 5 % par rapport à 2018) dont 10 250 € d'éco-PLS. Le montant moyen de l'éco-PLS atteint son niveau le plus faible en 2019.

Le Plan de Rénovation Énergétique (PREB) fixe pour objectif la rénovation de toutes les passoires énergétiques (classe énergétique F ou G) en 5 ans, soit 12 000 logements en Centre-Val de Loire. Pour l'atteindre, il faudrait donc atteindre un rythme de rénovation de 2 400 logements F et G rénovés par an, auxquels s'ajoutent les logements avec une étiquette énergétique supérieure à F qui doivent également être rénovés.

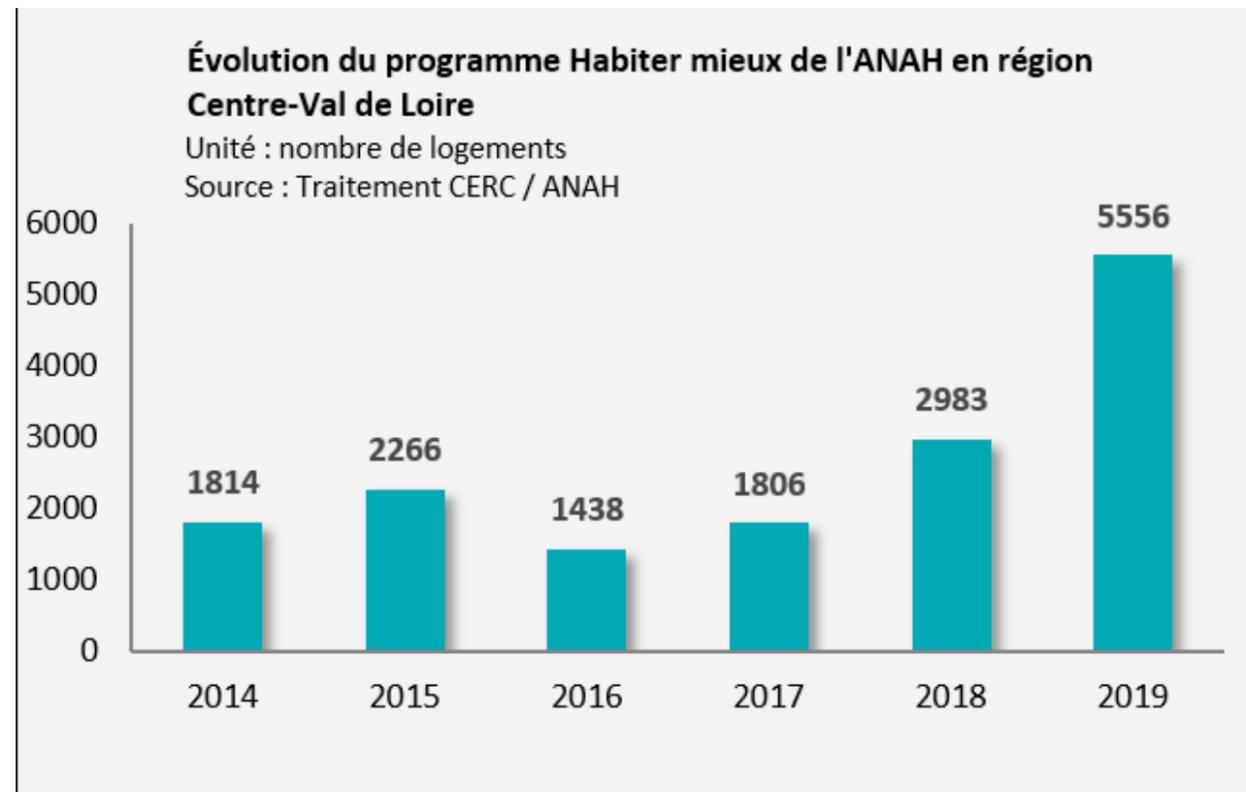
 Pour en savoir plus :

Ministère de la Transition écologique – Éco-prêt logement social : <https://www.ecologie.gouv.fr/eco-pret-logement-social>

DREAL Centre-Val de Loire – Les logements mai 2020 : <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-logements-mai-2020-a3688.html>

Évolution du programme Habiter mieux de l'ANAH

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH) a pour mission d'améliorer le parc de logements privés existants par des aides financières aux travaux. Le dispositif « Habiter mieux sérénité », encadré par l'ANAH, comprend une offre de conseil et des aides financières, destiné aux ménages aux ressources modestes dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique de leur logement.



Depuis le lancement du dispositif « Habiter Mieux sérénité » en 2014, plus de 15 800 logements ont été rénovés en région.

Après deux années de hausse, on observe une nouvelle augmentation significative des aides attribuées en 2019 (+ 86 %) avec plus de 5 500 logements rénovés en Centre-Val de Loire. Cette tendance est proche de celle enregistrée pour la France entière. L'année 2019 est celle durant laquelle le dispositif a le plus été mobilisé sur les six dernières années. Avec un montant moyen des travaux s'élevant à 12 965 € en 2019, ce programme permet de subventionner les rénovations lourdes.

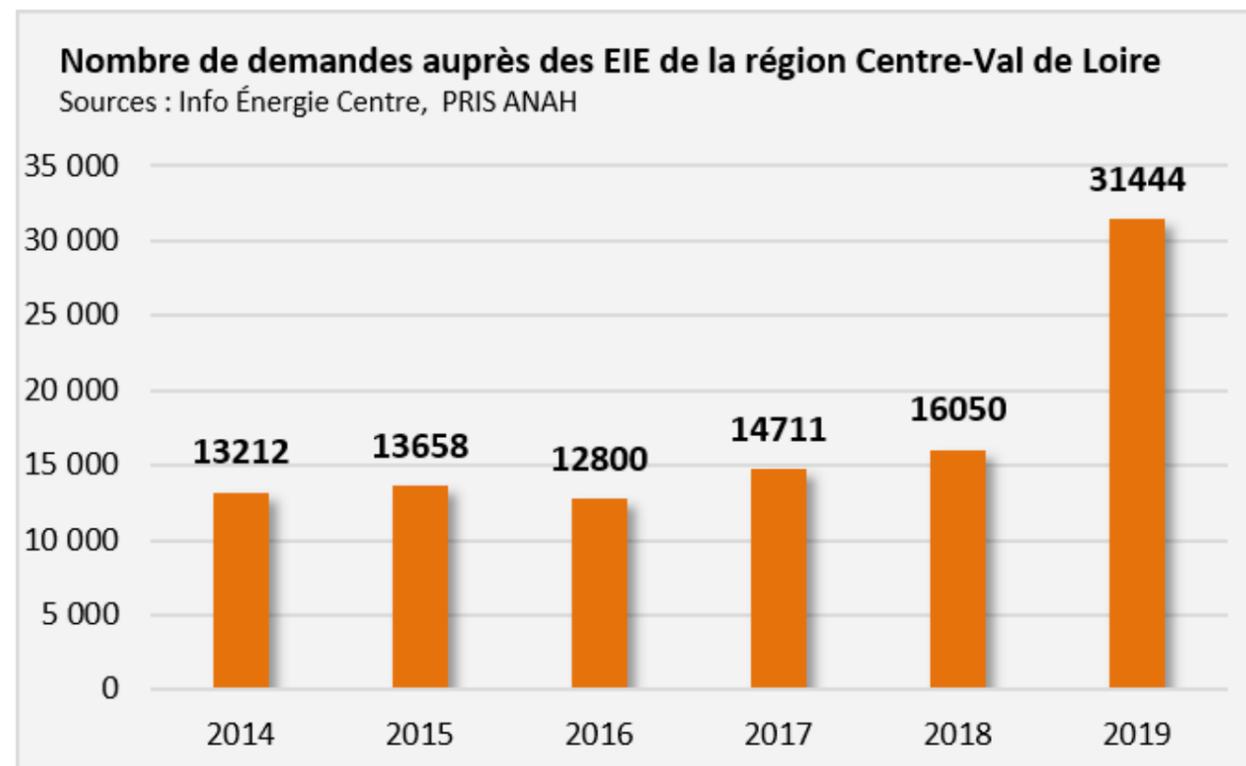
Le département où le dispositif a été le plus mobilisé est le Loiret avec 1 097 logements rénovés (+ 11 % par rapport à 2018). La dynamique en Indre-et-Loire est forte avec une progression de 93 % sur un an et atteint 1 057 logements rénovés. Le Loir-et-Cher, le Cher et l'Indre affichent chacun entre 850 et 900 logements rénovés. Le nombre de rénovations a été multiplié par 3 dans le Cher par rapport à 2018. L'Eure-et-Loir se situe pour sa part légèrement au-delà des 750 logements avec une hausse marquée (+ 120 % par rapport à 2018).

i Pour en savoir plus :

Être mieux chauffé avec MaPrimeRénov' et Habiter Mieux – Site de l'Anah : <https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/etre-mieux-chauffe-avec-maprimerenov-et-habiter-mieux/>

Nombre de demandes auprès des EIE

Créés en 2001, les Espaces Info Énergie (EIE) ont pour objectif de conseiller et informer gratuitement le grand public sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) est un établissement public placé sous la tutelle de plusieurs ministères, dont la mission est d'améliorer l'état du parc de logements privés existants. Ces deux structures proposent des conseils aux ménages en matière de rénovation énergétique.



En région Centre-Val de Loire, plus de 100 000 appels vers le Guichet unique ont été comptabilisés, depuis septembre 2013. Destiné aux particuliers, ce dispositif permet d'orienter de nombreux ménages motivés pour engager des travaux de rénovation énergétique vers les points de rénovation info service (PRIS) encore souvent peu connus des particuliers.

Au total, ce sont 31 444 demandes qui ont été enregistrées en 2019 dans les PRIS de la région Centre-Val de Loire, que ce soient auprès des EIE ou de l'ANAH. Le nombre de demandes a doublé par rapport à 2018.

Selon Info Énergie Centre, le taux de passage à l'acte est estimé à 75 % entre la prise de renseignement et la réception des travaux (évaluation de l'activité des EIE réalisée en continu via un formulaire envoyé par mail automatiquement 1 an après le conseil). Le conseil couplé aux aides financières facilite la mise en œuvre de travaux pour améliorer l'efficacité énergétique des logements par les particuliers.

En se basant sur l'étude OPEN ADEME 2015 qui estime le montant moyen des travaux à 9 978 euros (€), le montant total des travaux engagés dans ce cadre atteindrait les 156 millions d'€ en 2019.

Pour en savoir plus :

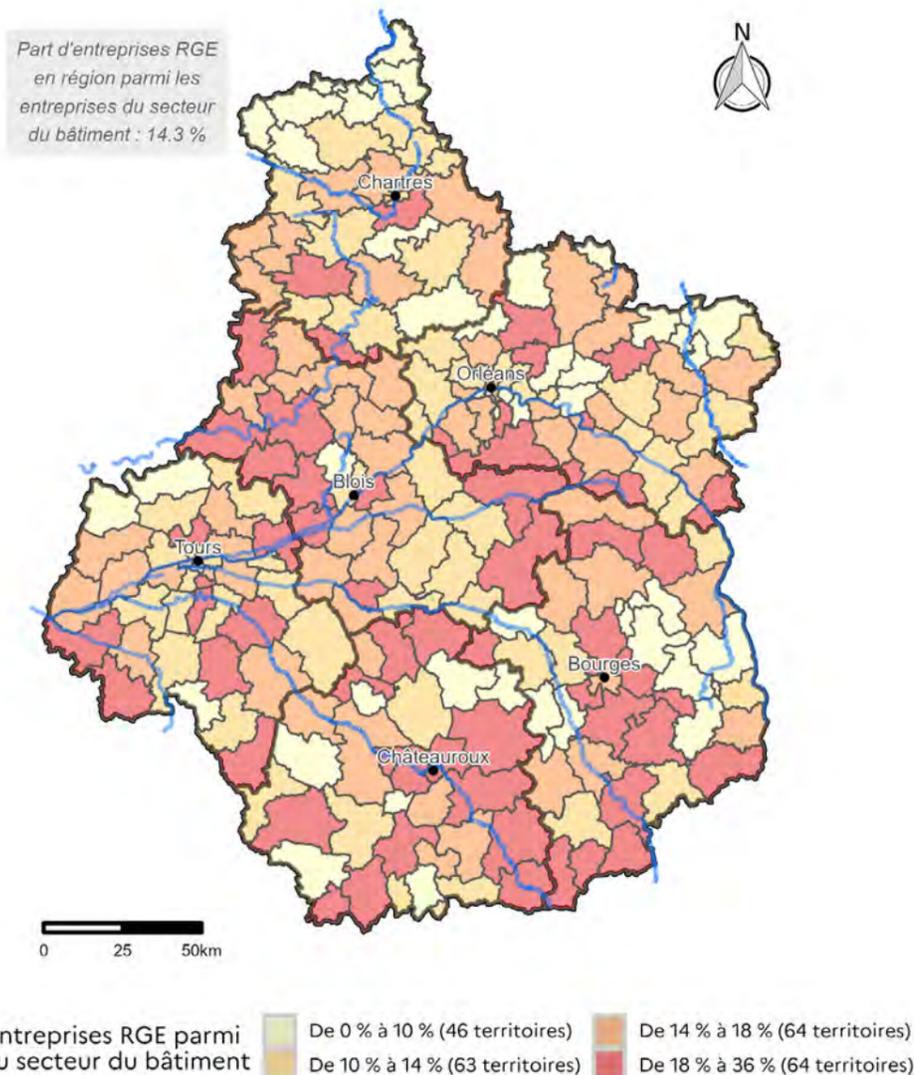
Info énergie en région Centre-Val de Loire :
<https://www.infoenergie-centre.org/>

Agence nationale de l'habitat (ANAH) :
<https://www.anah.fr/>

Vers la massification de la rénovation énergétique des copropriétés : état des lieux et pistes d'actions, RAPPORT DE SYNTHÈSE – 2018 – ADEME

Nombre d'entreprises RGE et ratio par rapport au nombre d'entreprises du bâtiment

Le label « Reconnu garant de l'environnement » (RGE) est un des signes de la qualité des entreprises du bâtiment. Certains dispositifs ou aides financières requièrent la détention du label par les entreprises ayant effectué les travaux.



* Codes NAF des entreprises du bâtiment : 43.21A, 43.22A, 43.22B, 43.29A, 43.29B, 43.31Z, 43.32A, 43.32B, 43.32C, 43.33Z, 43.34Z, 43.39Z, 43.91A, 43.91B, 43.99A

Source : MTE/DHUP (données RGE au 18 juin 2021)
Sirene (au 01 août 2021), INSEE

BD Topo ©IGN, Traitement DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD

Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - août 2021

En région Centre-Val de Loire, 2 821 entreprises sont labellisées RGE sur les 19 751 établissements du secteur du bâtiment, soit un taux de 14,3 % en 2021. Au niveau national, 9,2 % des entreprises détiennent le label RGE.

Le Loiret et l'Indre-et-Loire sont les départements comptant le plus d'entreprises RGE en nombre (respectivement 711 et 631). Cependant, avec respectivement 17,1 % et 16,2 % l'Indre et le Loir-et-Cher sont les départements où la part des entreprises labellisées RGE est la plus forte. L'Indre-et-Loire se situe dans la moyenne régionale avec 14,6 %. Cette part est plus faible en Eure-et-Loir et le Loiret (respectivement 12,7 % et 13 %).

La carte réalisée suivant le découpage par code postal permet de comparer la part d'entreprises RGE sur ces contours territoriaux à la part régionale. Un code postal regroupe une à plusieurs communes. Un contour de communes situé dans l'Indre ne possède aucune entreprise RGE tandis que la zone dotée du plus grand nombre d'entreprises RGE est celle d'Orléans (58). Avec plus de 30 % d'entreprises RGE, quatre groupes de communes situées dans le nord de l'Indre, dans le nord-ouest du Loir-et-Cher et au sud de Bourges affichent le taux le plus élevé avec plus de 30 % d'établissements labellisés RGE.

i Pour en savoir plus :

Le label « reconnu garant de l'environnement » RGE :

<https://www.ecologie.gouv.fr/label-reconnu-garant-lenvironnement-rge>

Je recherche un professionnel RGE ou un architecte :

<https://www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

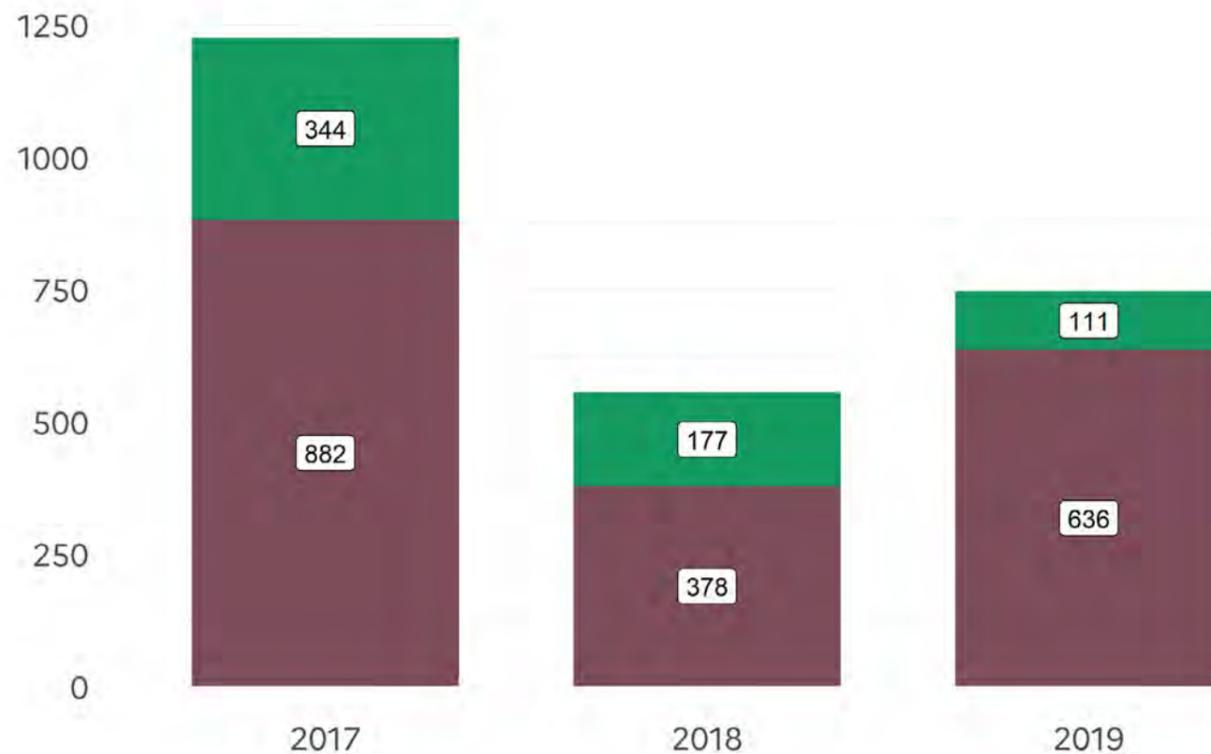
Data.gouv.fr – Base Sirene des entreprises et de leurs établissements (SIREN, SIRET) :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/base-sirene-des-entreprises-et-de-leurs-etablissements-siren-siret/>

Évolution du nombre de logements engagés dans une démarche de qualité environnementale

La qualité environnementale d'un bâtiment est la capacité d'un bâtiment à intégrer des critères environnementaux dans ses caractéristiques, en assurant un niveau de confort optimal aux occupants. Elle porte sur différents aspects du bâtiment tels que l'énergie, l'éco-construction, la santé, le confort.

Unité : nombre de logements



■ Label E+C-
■ Certifications Habitat & Environnement et NF Habitat HQE

CERQUAL - Traitement CERC

Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - juin 2021

Afin d'attester de la qualité d'un bâtiment (confort, sécurité, performance énergétique ...), les professionnels peuvent recourir à un organisme pour la délivrance d'une certification ou d'un label.

Entre 2017 et 2019, 2 528 logements ont fait l'objet d'une démarche de qualité environnementale en Centre-Val de Loire (certification ou label). Le nombre de logements concernés par une certification « Habitat & Environnement » ou « NF Habitat HQE » (voir Pour en savoir plus) a progressé de 68 % en région en 2019 (636 logements), alors que la tendance est à la baisse pour la France (- 11 %).

La création du label E+C- (Énergie positive, réduction carbone) a vocation à préfigurer la Réglementation environnementale 2020 (RE2020), comme l'avait fait le label Bâtiment basse consommation (BBC) avec la Réglementation thermique 2012 (RT2012). En février 2021, l'expérimentation portait sur près de 1 000 bâtiments privés sur le territoire national. En Centre-Val de Loire, 632 logements sont concernés par une demande de labellisation E+C- depuis 2017. On observe un engouement modéré et en décroissance au fil des années : la méconnaissance du label, le niveau ambitieux et la crise sanitaire peuvent expliquer ces résultats.

 Pour en savoir plus :

Site NF Habitat :

<https://www.nf-habitat.fr/certification/>

Ministère de la transition écologique – Bâtiment à énergie positive et réduction carbone :

<https://www.ecologie.gouv.fr/batiment-energie-positive-et-reduction-carbone>

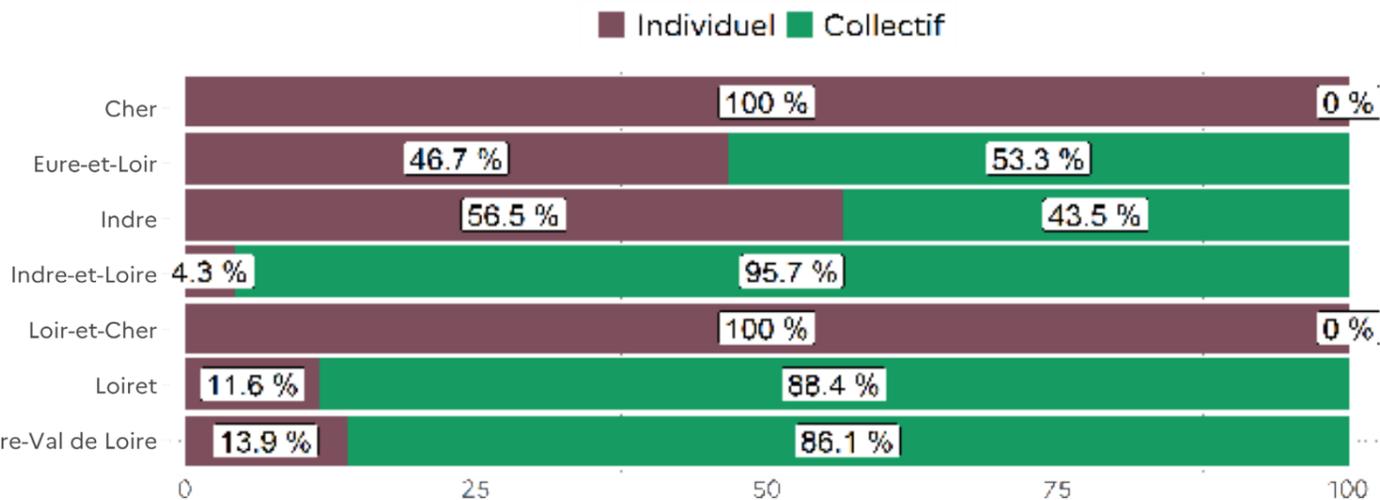
Ministère de la transition écologique – Dossier de presse RE2020 :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2021.02.18_DP_RE2020_EcoConstruire_0.pdf

Répartition départementale des logements contrôlés en 2020 selon le type de logement

Le contrôle du respect des règles de construction (CRC) constitue une mission de police judiciaire réalisée par l'administration en vue de vérifier le respect du Code de la Construction et de l'Habitation des logements de moins de six ans du parc privé et du parc public.

Unité : %



Source : DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/DHC
Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - février 2021

Depuis mi-2019, une réforme du CRC a conduit à la définition de deux types de contrôles au lieu de trois niveaux existants auparavant : les contrôles sur dossier et les contrôles sur site.

En 2020, 130 contrôles ont été réalisés par les services de l'État (DREAL, DDT et CEREMA). Les opérations contrôlées, sur pièces justificatives et/ou sur site, totalisaient 1 115 logements, dont 14 % de logements individuels et 86 % de logements collectifs.

En termes d'opérations, trois fois plus de contrôles ont été réalisés sur des opérations de logements individuels que sur des opérations de logements collectifs. Cette répartition s'explique principalement par le caractère majoritaire des opérations de logements individuels en région Centre-Val de Loire.

La répartition du nombre de logements contrôlés est hétérogène. Elle dépend en partie de la typologie des constructions neuves dans chaque département. Par exemple, dans l'Indre, 42 opérations, représentant un total de 69 logements, ont été contrôlées alors que dans le Loiret, les 56 opérations contrôlées représentent un total de 439 logements. Dans le Cher et le Loir-et-Cher, les CRC ont porté exclusivement sur des logements individuels en 2020.

 Pour en savoir plus :

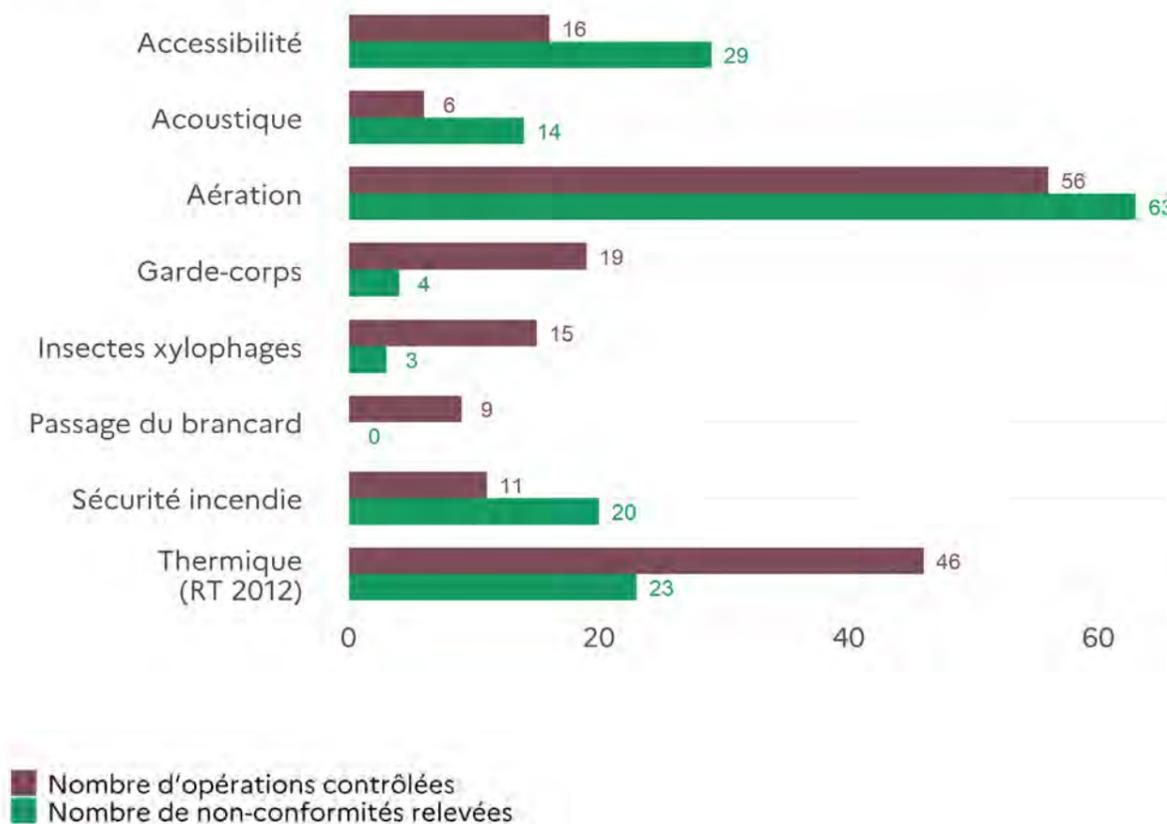
DREAL Centre-Val de Loire – Contrôle des règles de construction :
<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/controle-des-regles-de-construction-r631.html>

Ministère de la transition écologique – Respect des règles de construction :
<https://www.ecologie.gouv.fr/respect-des-regles-construction>

Répartition du nombre de contrôles et de non-conformités par rubrique

Le contrôle du respect des règles de construction (CRC) constitue une mission de police judiciaire réalisée par l'administration en vue de vérifier le respect du Code de la Construction et de l'Habitation des logements de moins de six ans du parc privé et du parc public.

Campagne CRC 2020



Source : DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/DHC
Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - mars 2021

Lors d'un CRC, les vérifications menées ne portent pas systématiquement sur tous les champs réglementaires. Le choix des rubriques contrôlées dépend du champ d'application, mais également de la fréquence et la gravité des non-conformités relevées lors des campagnes de contrôles précédentes.

Au regard du bilan des contrôles, il reste des progrès à accomplir pour améliorer la qualité des constructions en région. Il demeure des opérations présentant un risque pour la sécurité des occupants (la moitié des opérations contrôlées en sécurité incendie) ou un défaut immédiat d'accès au logement pour les personnes à mobilité réduite (90 % des opérations contrôlées).

De même, la RT2012 n'est pas respectée par l'ensemble des opérations contrôlées (40 % d'opérations non conformes), des non-conformités sont relevées dans 75 % des opérations contrôlées en aération et les opérations non conformes contrôlées en acoustique sont très largement majoritaires. L'acoustique est la rubrique présentant le nombre de non-conformités moyen par contrôle le plus élevé (2,3). Elle est suivie de l'accessibilité aux personnes handicapées et de la sécurité contre l'incendie, présentant pour leur part une moyenne de 1,8 non-conformités par contrôle.

 Pour en savoir plus :

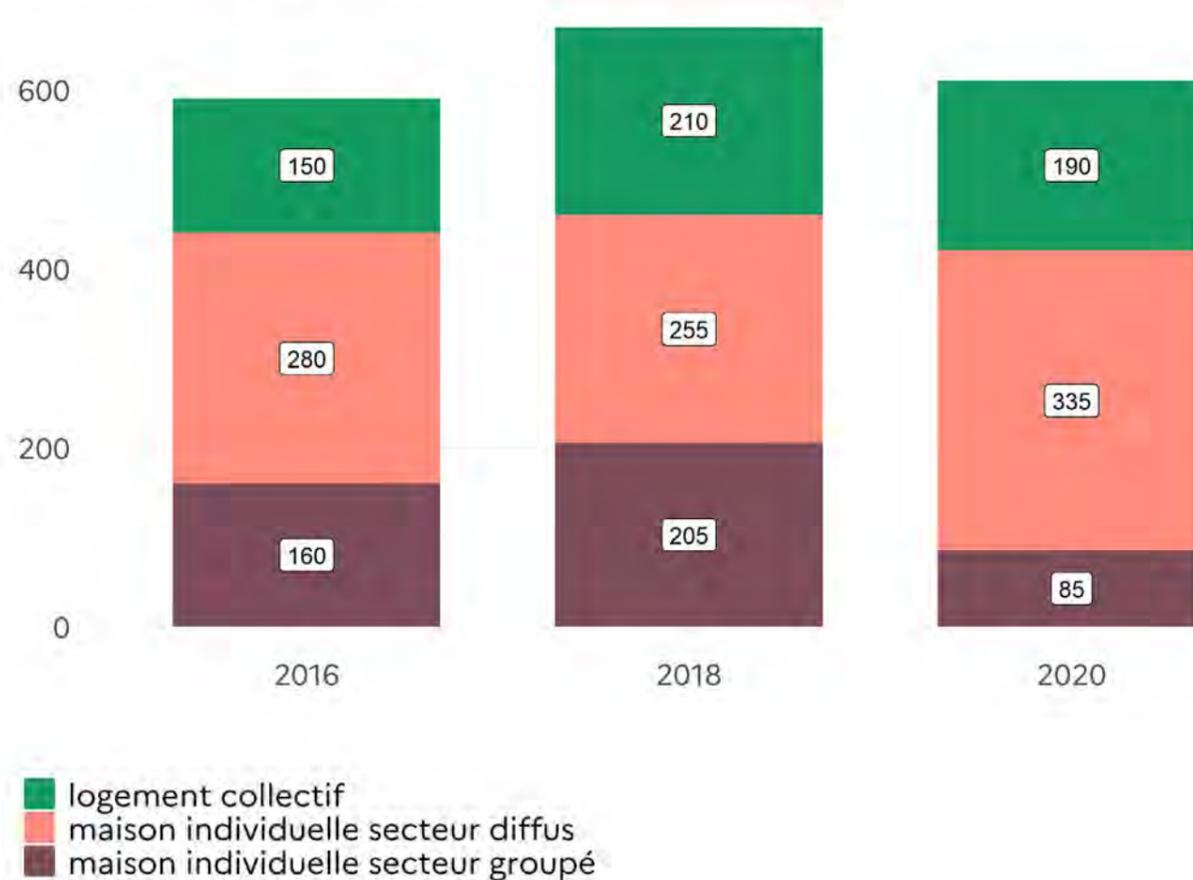
DREAL Centre-Val de Loire – Contrôle des règles de construction :
<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/contrôle-des-regles-de-construction-r631.html>

Ministère de la transition écologique – Respect des règles de construction :
<https://www.ecologie.gouv.fr/respect-des-regles-construction>

Évolution du nombre de logements réalisés en bois

La construction bois est une construction réalisée partiellement ou totalement en bois de construction. L'ossature bois est un mode constructif très répandu. Certes combustible, le bois, de par sa faible conductivité thermique, transmet 12 fois moins vite la chaleur que le béton, 250 fois moins vite que l'acier et 1 500 fois moins vite que l'aluminium en cas d'incendie et permet de réduire l'empreinte carbone de la construction (matériau renouvelable absorbant le carbone présent dans l'atmosphère).

Unité : nombre de logements



Source : Enquête nationale de la construction bois 2021 CODIFAB, France Bois Forêt
Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - juin 2021

En 2020, les 102 entreprises présentes sur le marché de la construction bois en région Centre-Val de Loire ont réalisé un chiffre d'affaires portant sur l'activité liée au bois de près de 60 millions d'euros HT. Le chiffre d'affaires de la construction bois en Centre-Val de Loire représente 3,1 % du chiffre d'affaires enregistré au niveau national.

La construction de logements en bois est en repli dans la région sur les dernières années. Le nombre de logements réalisés en bois dans la région s'établit à 610 unités en 2020, correspondant à 5,6 % de part de marché. Il est en recul de 9 % par rapport à 2018. Tandis que le nombre de logements collectifs et de maisons individuelles groupées sont en baisse entre 2018 et 2020, les maisons individuelles en secteur diffus sont en progression, et restent majoritaires sur le nombre total de logements en bois.

Le marché des extensions-surélévations est en légère hausse (+ 2,6 %) sur deux ans pour atteindre 390 extensions ou surélévations en 2020.

i Pour en savoir plus :

Ministère de la transition écologique – Filière bois construction :
<https://www.ecologie.gouv.fr/filiere-bois-construction>

DREAL Centre-Val de Loire – Matériaux biosourcés :
<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/materiaux-biosources-r1209.html>

DREAL Centre-Val de Loire – Le rôle de la forêt à travers la construction bois :
<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-role-de-la-foret-a-travers-la-construction-bois-a3466.html>

Nombre de constructions paille

L'utilisation de la paille est très avantageuse car elle ne nécessite pas de surfaces cultivées supplémentaires ni de transformations et qu'elle permet d'éviter des émissions de CO₂ par le bâti. La paille est un matériau qui offre de très bonnes performances thermiques et s'inscrit dans les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.



Source : <http://centre-valdeloire.constructionpaille.fr/panorama/statistiques>
 Traitement : Cerema, 2021

En région Centre-Val de Loire, l'utilisation de la paille pour l'isolation des bâtiments prend un essor important. Les raisons de cet essor sont que la ressource est présente en grande quantité et que le réseau régional de la construction paille est animé par l'association "Approche Paille" depuis les années 2000.

En 2020, 129 constructions (achevées, en chantier ou en projet), utilisant de la paille en région Centre-Val-de-Loire sont recensées. Le nombre de constructions paille a doublé dans la région entre 2013 et 2020. En 2020, la part de constructions en paille de la région Centre-Val de Loire représente 13,4 % du niveau national.

64,6 % des constructions paille sont des logements individuels. Le bâtiment éducatif et le bâtiment de loisirs représentent respectivement 8,5 % et 6,2 % des constructions. Le bâtiment agricole représente moins de 2 % de ce type de constructions. Les 18 % restants se répartissent entre le logement collectif ou individuel groupé, le bâtiment administratif, commercial, industriel, de santé, socio-culturel ou l'aménagement extérieur.

i Pour en savoir plus :

Construction paille – Réseau de la région Centre-Val de Loire :
<https://centre-valdeloire.constructionpaille.fr/>

Réseau français de la construction paille :
www.rfcp.fr

Centre national de la construction paille :
<http://cncp-feuillette.fr/>

Le profil environnemental régional (PER), un outil de connaissance et de sensibilisation sur l'environnement

Afin de répondre aux obligations réglementaires de la Convention d'Aarhus (articles 1 et 2) et de la Charte de l'environnement (article 7) sur l'accès à l'information environnementale, la DREAL (Mission Management de la Connaissance et Données) diffuse régulièrement des synthèses thématiques et des indicateurs destinés à un large public.

Le PER favorise la prise en compte de l'environnement dans les actions publiques et individuelles et contribue également à la diffusion de données sur l'environnement aux services de l'État et des collectivités locales pour l'accomplissement de leurs missions.

Directeur de publication

Directeur : Hervé Brulé

Service coordinateur du Profil Environnemental Régional : SCATEL

- Chef de service : Guy Bouhier de L'Écluse
- Cheffe de la Mission Management de la Connaissance et Données : Céline Magnier
- Cheffe de projet PER : Sophie Auvert

Equipe rédactionnelle

- Auteur : Fabio Dos Santos Pereira (MMCD)
- Cartographie : Fabio Dos Santos Pereira, Frédéric Leclerc, Murielle Lethrosne
- Calculs et graphiques : Fabio Dos Santos Pereira, Murielle Lethrosne, Céline Magnier
- Mise en page : Sophie Auvert
- Ont également contribué : Florent Sautereau (CERC), Murielle Lethrosne (MMCD), Frédéric Leclerc (MMCD), Didier Vivet (SEBRINAL/MRN), Mathilde Zoonekyndt (DHC), Céline Mendez (DHC), Fabien Guérin (SCATEL), Hervé Frey (DHC), Pierre Dumon (DHC), Maud Goblet (SRCT/DISD), Céline Magnier (MMCD)
- Relecteurs : Sandrine Cadic (Direction), Fabien Guérin (SCATEL), Céline Magnier (MMCD).

- ISSN : 2491-8997

Crédits photographiques

- CNCP - Maison feuillette, Montargis

